



**PRÉFET
DE L'EURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DÉPARTEMENT DE
L'EURE
en Normandie

GUIDE DE L'OFFRE D'INGÉNIERIE PUBLIQUE



**L'ÉTAT, LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,
ET LEURS PARTENAIRES
AU SERVICE
DES COLLECTIVITÉS
DE L'EURE
ET DE LEURS PROJETS TERRITORIAUX**

6 décembre 2023



L'ÉDITO

du Préfet

et du Président du Conseil Départemental



de l'Eure

L'accompagnement des collectivités territoriales dans la conception, la définition et la mise en œuvre de leurs projets s'inscrit dans les priorités d'actions de l'État et du Département.

L'État met en œuvre et anime des politiques publiques consacrées aux Territoires et à la Ruralité, qui ont pour objectif de réduire les inégalités entre les territoires.

Pour mettre en œuvre ces politiques publiques, l'État via l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) intervient auprès des territoires ruraux pour mettre en œuvre **l'Agenda rural**, qui constitue la feuille de route en faveur de la ruralité.

Ces politiques publiques favorisent le développement des territoires, notamment les plus fragiles, comme les zones rurales, les villes petites et moyennes, ou encore, les quartiers prioritaires.

C'est ainsi que l'État accompagne les projets de territoire visant à réduire les fractures et inégalités territoriales dans tous les secteurs de la vie quotidienne : emploi, développement économique, réindustrialisation, accès aux services publics et au numérique, maintien du commerce de proximité, vie associative et lien social...

Le Conseil départemental contribue, lui aussi, activement au développement et à l'attractivité de l'ensemble des communes de l'Eure. Espaces publics de centralité, voirie, locaux scolaires, patrimoine historique, sécurité, logement, santé, infrastructures culturelles, sportives, et touristiques..., le Conseil départemental finance une multitude de projets essentiels à l'amélioration du cadre de vie et au bien-être des habitants du territoire. Il est aussi la collectivité du social, avec un maillage de maisons du Département ou de centres médico-sociaux à la disposition de vos administrés en situation vulnérable.

Le Conseil départemental a fait le constat que les maires ruraux rencontrent des difficultés pour maîtriser les législations et des procédures de plus en plus complexes.

Aussi, en 2022, il a créé pour vous, **l'Agence de la Ruralité**. Son objectif est de répondre à vos demandes, pour vous aider et vous conseiller dans le montage de vos projets dans différents domaines. La proximité de la Préfecture et du Conseil départemental est aussi un avantage dans vos démarches.

Ainsi, ce **guide de l'ingénierie territoriale** a vocation à vous aider dans la recherche du prestataire qui répondra au mieux à la demande d'appui dont vous avez besoin. Il recense l'ingénierie locale mobilisable aussi bien par l'État et ses opérateurs, que par le Conseil départemental et les autres opérateurs publics.

Pour chaque partenaire, le document met en évidence les missions réalisées, les modalités d'intervention, ainsi que les moyens humains et compétences mobilisés.

La version numérique de ce document a vocation à évoluer autant que de besoin.

Nous espérons que ce guide constituera, pour vous, une aide précieuse dans la promotion et le développement de vos projets.

à Évreux, le 6 décembre 2023

Simon BABRE
Préfet de l'Eure

Alexandre RASSAËRT
Président du Conseil Départemental de l'Eure

Sommaire par structures

Offre locale d'ingénierie publique

L'État dans l'Eure	9
Conseil Départemental de l'Eure.....	22
Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT)	31
ADEME	33
Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL).....	35
Agence de l'Eau Seine-Normandie.....	37
Agence France Locale (AFL)	39
Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable (ANBDD)	41
Aides Territoires	43
Association des Maires Ruraux d'Eure (AMR27).....	45
Banque des Territoires	47
Centre National de la Propriété Forestière (CNPF), délégation régionale Hauts-de-France - Normandie	49
Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE).....	51
CEREMA	53
Chambre d'Agriculture de l'Eure	55
Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI).....	57
Chambre de Métiers et de l'Artisanat Normandie (CMA)	59

Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire de Normandie (CRESS)	61
Conservatoire du Littoral.....	63
Établissement Public Foncier de Normandie (EPFN) .	65
EUREKA	67
Eure Normandie Numérique.....	69
Foncière de Normandie	71
Groupe EAD - Eure Aménagement Développement.	74
Office Français de la Biodiversité (OFB)	78
Région Normandie	81
Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER)	83
Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)	85
Société d'Économie Mixte d'Aménagement Normandie - SHEMA.....	87
Syndicat Intercommunal de l'Électricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE)	89
SOLIHA	91
Union des Maires et des Élus de l'Eure (UMEE).....	93
Glossaire	95

Sommaire par thématiques

Thématiques	État	Département	Autres partenaires
AGRICULTURE	DDTM DDPP	DEERA	CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'EURE SAFER CONSERVATOIRE DU LITTORAL AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE
AMÉNAGEMENT URBANISME REVITALISATION DES CENTRES-BOURGS	PRÉFECTURE DDTM EPFN	DAT	CAUE FONCIÈRE DE NORMANDIE SHEMA UMEE
BÂTIMENTS PUBLICS RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE	PRÉFECTURE FONDS VERT DDTM	DAT	CEREMA SIEGE 27
COMMERCE	PRÉFECTURE	DAT	ANCT CCI
CULTURE ET PATRI- MOINE	UDAP	DIRECTION DE LA CULTURE MISSION ARCHÉOLOGIQUE DÉPARTEMENTALE	CAUE
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE	PRÉFECTURE	DAT	EUREKA RÉGION NORMANDIE CCI CMA CRESS DE NORMANDIE
ÉDUCATION ET ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES	DSDEN	DAT DIRECTION ÉDUCATION ET COLLÈGES	
EMPLOI	DDETS	JOB27	
ENVIRONNEMENT RISQUES TRANSITION ÉCOLO- GIQUE	DDTM UD-DREAL DDPP ADEME AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE CONSERVATOIRE DU LITTORAL OFB CEREMA	DEERA	CHAMBRE D'AGRICULTURE ANBDD CNPf, délégation régionale Hauts-de-France - Normandie CAUE CRESS DE NORMANDIE SIEGE
FINANCEMENT	PRÉFECTURE FONDS VERT BANQUE DES TERRITOIRES	DAT AGENCE DE LA RURALITÉ	AGENCE FRANCE LOCALE (AFL) AIDES TERRITOIRES FONCIÈRE DE NORMANDIE

Thématiques	État	Département	Autres partenaires
HABITAT LOGEMENT	DDTM DDETS EPFN	DAT DIAL	ADIL SOLIHA
INGÉNIERIE ET GESTION DE PROJET	DDTM	DAT AGENCE DE LA RURALITÉ DIRMOB DIRECTION DE LA CULTURE DEERA DIRECTION DES SPORTS	CCI CMA CRESS DE NORMANDIE SHEMA CHAMBRE D'AGRICULTURE EUREKA EAD CAUE SAFER RÉGION NORMANDIE AMR d'Eure
NUMÉRIQUE	PRÉFECTURE		EURE NORMANDIE NUMÉRIQUE
SÉCURITÉ	PRÉFECTURE DDTM	DAT	SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)
SERVICES À LA POPULATION SANTÉ SOLIDARITÉ	PRÉFECTURE ARS	MAISONS DU DÉPARTEMENT CMS	CRESS DE NORMANDIE AMR D'EURE
PROTECTION DE L'ENFANCE		DEF Guide de la protection de l'enfance	
VOIRIE MOBILITÉ	DIRNO DDTM	DIRMOB	CEREMA ADEME UMEE

L'État dans l'Eure

Préfecture de l'Eure

Boulevard Georges Chauvin 27000 EVREUX

☎ 02 32 78 27 27

@ Préfecture : [Nous contacter](#) - Les services de l'État dans l'Eure

🌐 <https://eure.gouv.fr/>

Sous-Préfecture de Bernay en charge de la ruralité :

☎ 02 32 46 76 87

@ sp-bernay@eure.gouv.fr

Sous-Préfecture des Andelys :

☎ 02 32 54 74 87

@ sp-andelys@eure.gouv.fr

Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)

☎ 02 32 29 60 60

@ ddtm@eure.gouv.fr

Direction Départementale du Travail de l'Emploi et des Solidarités (DDETS)

☎ 02 32 24 86 01

@ ddets@eure.gouv.fr

Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP)

☎ 02 32 39 83 00

@ ddpp@eure.gouv.fr

Agence Régionale de Santé (ARS)

☎ 02 32 24 87 68

@ ars-normandie-dd27@ars.sante.fr

Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP)

☎ 02 32 24 86 00

@ DDFIP : ddfip27@dgfip.finances.gouv.fr

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN)

☎ 02 32 29 64 00

@ dsden27@ac-normandie.fr

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) - Unité bidépartementale Eure Orne

☎ 02 32 29 62 50

@ ubdeo.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr

La PRÉFECTURE :

Le Préfet de l'Eure est le représentant de l'État dans le département, les sous-préfets étant chargés de l'assister.

Délégué du gouvernement, il représente directement le Premier Ministre et chacun des ministres. Il a la charge des intérêts nationaux, et assure la direction des services de l'État dans le département de l'Eure.

Six missions prioritaires sont dévolues aux préfetures :

- 1- la représentation de l'État et la communication,
- 2- la sécurité des personnes et des biens,
- 3- le service au public et la délivrance des titres,
- 4- le respect de la légalité et de l'État de droit,
- 5- l'intégration sociale et la lutte contre les exclusions,
- 6- l'administration du territoire et le développement économique.

L'administration territoriale de l'État en France se compose de plusieurs directions et services qui ont des missions spécifiques au niveau départemental.

Trois directions relèvent directement de l'autorité du Préfet :

La DDTM :

La direction départementale des territoires et de la mer regroupe les services qui relevaient, avant la réforme de 2010, de la direction départementale de l'équipement, de la direction départementale de l'agriculture et de la forêt, et les agents de la préfecture précédemment en charge de sécurité, d'éducation routière, ou d'environnement.

Le rôle de la D.D.T.M est d'assurer la promotion du développement durable, de veiller au développement et à l'équilibre des territoires, tant urbains que ruraux, par le biais des politiques agricoles, d'urbanisme, de l'habitat, de risques et de préservation des ressources naturelles notamment.

Elle compte six services :

- politiques de l'habitat, du logement et de la ville,
- appui et conseil aux territoires,
- eau, biodiversité et forêts,
- prévention des risques et aménagement du territoire,
- connaissance des territoires, sécurité routière, transports, défense,
- économie agricole et territoires ruraux.

La DDETS :

Depuis le 1er avril 2021, un nouveau service déconcentré de l'État est créé dans l'Eure : la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS).

Cette nouvelle direction fusionne les services de l'unité départementale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (UD - DIRECCTE) avec ceux de la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS).

La DDETS contribue à la mise en œuvre des politiques publiques au cœur de la vie quotidienne des citoyens, et notamment celles relatives :

- au travail et notamment à l'amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail, ainsi que les missions d'inspection du travail
- à l'anticipation et à l'accompagnement des mutations économiques,
- au développement de l'accès à la formation professionnelle, à l'apprentissage et aux qualifications, dans le respect des exigences de qualité,

Partenaire en ingénierie territoriale

- à l'accès et au maintien dans l'emploi des personnes éloignées du marché du travail,
- à la prévention de la pauvreté, à la lutte contre les exclusions et à la protection des personnes vulnérables,
- à l'hébergement des personnes sans domicile et des personnes demandeuses d'asile,
- à l'intégration des primo arrivants et des bénéficiaires de la protection internationale,
- à l'accès dans le logement des personnes défavorisées et à la prévention des impayés de loyer,
- aux actions sociales et économiques de la politique de la ville,
- à la lutte contre les discriminations et à la promotion de l'égalité des chances.

La DDPP :

La direction départementale de la protection des populations (DDPP) rassemble des agents de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, et des agents du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

La direction départementale de la protection des populations a pour missions :

- la qualité et la sécurité de l'alimentation,
- la santé et le bien-être des animaux,
- la protection économique et de sécurité du consommateur,
- la protection de l'environnement.

D'autres directions dépendent de ministères spécifiques et ne relèvent pas directement du préfet :

La DDFIP, direction départementale des finances publiques :

L'offre de service du réseau de la DGFIP aux collectivités se décline sur tous les volets de la gestion financière, budgétaire et comptable.

La DGFIP répond aux sollicitations des collectivités en apportant l'éclairage nécessaire pour faciliter la prise de décision.

Les conseillers aux décideurs locaux sont les interlocuteurs de premier niveau et doivent être sollicités dès l'émergence du projet. Interface avec le réseau DGFIP, ils expertisent les demandes et formalisent un rapport d'expertise commenté qu'ils restituent au commanditaire.

La DSDEN, direction des services départementaux de l'éducation nationale :

Représentante du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse dans le département, la Direction académique des services de l'éducation nationale pilote la mise en oeuvre des politiques nationales liées à l'action éducatrice au bénéfice des élèves dans les écoles et établissements scolaires, et contribue aux côtés des collectivités territoriales, à la continuité de la prise en charge des jeunes sur les temps d'activités péri-scolaires.

Les services de la DSDEN se mobilisent pour assurer l'égalité des chances de tous les élèves dans tous les territoires du département, pour assister, conseiller, et associer les collectivités territoriales, dans le développement des projets portés par les communautés éducatives locales, et pour favoriser l'ambition en matière de poursuite d'études.

L'UDAP, unité départementale de l'architecture et du patrimoine :

L'UDAP est un service déconcentré du ministère de la culture. À l'échelon départemental, les UDAP constituent les unités territoriales de la DRAC. Les UDAP oeuvrent pour la promotion d'un aménagement qualitatif et durable du territoire, où paysage, urbanisme, et architecture entretiennent un dialogue raisonné entre dynamiques de projet et prise en compte du patrimoine. Au-delà des conseils et avis réglementaires portant sur les projets en espaces protégés, le service dispose d'une expertise reconnue en matière d'intervention sur le bâti ancien, qu'il soit protégé ou non.

L'ARS, agence régionale de santé :

L'ARS intervient sur le volet des impacts de l'environnement sur la santé qui se décline en trois thématiques principales :

- les espaces clos et leur impact sur la santé, portant principalement sur la question de l'insalubrité des habitations, du saturnisme infantile, du bruit, et des problématiques liées au radon et aux légionelles notamment dans les ERP ;
- la qualité de l'eau et son impact sur la santé, en concourant à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, notamment par une promotion de la protection des ressources en eau et un contrôle sanitaire du captage au robinet, ainsi que les eaux de piscine et de baignade ;
- l'impact de l'environnement extérieur sur la santé, notamment au travers de l'émission d'avis sanitaires sur des projets ou programmes, de la lutte antivectorielle, de l'urbanisme favorable à la santé.

L'ARS répond aux sollicitations des collectivités en tant qu'appui technique, voire administratif. Elle accompagne les acteurs en prévention et promotion de la santé dans leurs projets.

La DREAL, direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement :

La DREAL est un service de l'État en région, rattaché au pôle des ministères en charge de la transition écologique, de la biodiversité, du logement, de la cohésion des territoires, de la transition énergétique, des transports et de la mer.

La DREAL dispose d'un service de proximité, l'unité bidépartementale Eure Orne, dont les activités ne portent que sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

La DREAL Normandie inscrit prioritairement son action sur le territoire au service de :

- la mise en œuvre des transitions écologiques, sur une trajectoire possible, soutenable et compatible avec la préservation des ressources ;
- la prévention des risques, l'anticipation des crises dont la fréquence et l'intensité sont susceptibles d'être amplifiées par le changement climatique.

L'administration territoriale de l'État par thématiques

L'offre de services proposée par chaque direction s'articule autour des thématiques suivantes :

AGRICULTURE

DDTM

- accompagnement des collectivités territoriales dans l'élaboration des projets alimentaires territoriaux,
- prévention du mal-être agricole et accompagnement des agriculteurs et des salariés agricoles en difficulté (déploiement du réseau Sentinelles avec la MSA, aides de crise en cas d'aléa climatique, sanitaire, de difficultés structurelles).

DDPP

- appui technique sur la réglementation qui s'applique aux installations agricoles et agro-alimentaires soumises au régime des ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) qui seraient source de nuisances,
- appui technique sur les mesures sanitaires qui s'appliquent en cas d'épizooties,
- prévention de la maltraitance animale.

AMÉNAGEMENT / URBANISME / CONSTRUCTION

DDTM

- instruction des actes d'urbanisme et conseil aux services instructeurs des collectivités,
- conseil et expertise pour l'élaboration des documents de planification en matière d'habitat et d'urbanisme,
- conseil et expertise sur les projets d'aménagement commercial, accompagnement des projets de restructuration urbaine, d'aménagement et de programmes immobiliers,
- accompagnement des projets de restructuration urbaine, d'aménagement et de programmes immobiliers,
- expertise sur les procédures en lien avec la réglementation accessibilité sous l'autorité de la sous-préfète d'Évreux en charge du handicap.

DREAL :

La construction : le bureau logement construction (BLC) participe à la réalisation et au déploiement du plan de rénovation énergétique des bâtiments (PREB), accompagne les DDT(M) dans la rénovation des bâtiments de l'État, dont les cités administratives. Il possède un rôle d'animation et de diffusion de la connaissance et de la réglementation technique auprès des professionnels et des partenaires de la construction dans le cadre des comités régionaux des professionnels (CoRéPro) de la construction. Il participe à la structuration de la filière éco-matériaux en Normandie dans la construction et la rénovation des bâtiments.

L'aménagement du territoire et le développement durable : le bureau aménagement et développement durable (BADD) n'instruit pas directement de dossier (permis de construire, certificat d'urbanisme...). Il peut répondre à des sollicitations techniques de bureaux d'étude sur ces thématiques. Le bureau instruit les dossiers de subventions aux associations d'éducation à l'environnement et au développement durable. Il travaille sur les thématiques de l'aménagement, la ville durable, le développement durable, l'économie circulaire, l'écologie industrielle, le gaspillage alimentaire, notamment en animant ou co-animant des réseaux. Le BADD suit certains projets à enjeux comme la vallée de la Seine ou des appels à projet (AAP) et les objectifs de développement durable (ODD)

PRÉFECTURE


- CDAC - commission départementale d'aménagement commercial

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Les chargés de mission appui et développement économique assurent :

- un conseil et un appui aux acteurs économiques du territoire (entreprises, réseaux professionnels, services économiques...),
- une veille et une mise à jour des mesures gouvernementales existantes,
- une participation à l'animation du réseau des acteurs de terrain (semaine de l'industrie, ateliers, forums sur le développement économique, la transition écologique...),
- un suivi des projets eurois soumis dans le cadre des appels à projets et lauréats.

PRÉFECTURE ET SOUS-PRÉFECTURES :

 Préfecture d'Évreux : Arnaud GLATIGNY

 arnaud.glatigny@eure.gouv.fr

 Sous-préfecture des Andelys : David LANCELOT :

 david.lancelot@eure.gouv.fr

EMPLOI

DDETS

- animation des politiques de l'emploi pour les jeunes (contrats aidés, etc.), et politique de l'égalité entre les femmes et les hommes,
- missions d'aide et d'insertion,
- déploiement des politiques publiques d'insertion sociale et professionnelle : levée des freins à l'accès et au maintien dans l'emploi (mobilité, garde d'enfants, etc.), développement de projets visant à faire converger offre et demande d'emploi, en cohérence avec les besoins du territoire et des publics,
- accompagnement des difficultés économiques, activité partielle et activité partielle de longue durée, plan de sauvegarde de l'emploi, revitalisation des territoires, contrat de sécurisation professionnelle et appui aux mutations économiques, mobilisable au niveau des territoires.

ENVIRONNEMENT / RISQUES / ÉNERGIE

DDTM :

- données et cartographie relatives aux énergies renouvelables,
- instruction des dossiers (eau, Natura 2000, forêt) et articulation entre les différentes procédures,
- conseil et expertise sur la préservation de la biodiversité, la ressource et la gouvernance de l'eau,
- prévention des risques naturels majeurs,
- gestion des interventions de régulation administrative avec les lieutenants de louveterie en matière de gestion des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts, notamment sangliers (dans les cultures et les propriétés) ou renards (dans les élevages de volailles),
- gestion des aides État en faveur des reboisements et instruction des demandes de défrichement des forêts,
- gestion des restrictions des usages de l'eau en cas de sécheresse,
- contrôle des stations d'épuration.

UD-DREAL :

- contrôle des installations industrielles (ICPE) au titre de la police de l'environnement, guichet unique en préfecture,
- organisation des enquêtes publiques.

DREAL :

Le bureau climat air énergie (BCAE) contribue au développement des énergies renouvelables terrestres et maritimes, à la diminution de la consommation d'énergie, à la diminution des émissions de gaz à effet de serre, et à l'amélioration de la qualité de l'air. Il met en œuvre les instructions gouvernementales sur ces sujets.

L'unité bi-départementale Eure Orne (UBDEO) assure les missions d'inspection de l'environnement, spécialité « installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) » : suivi et instruction des dossiers de demande des ICPE sauf celles ayant trait aux animaux (élevages, abattoirs, etc...), suivies par la DDPP.

Partenaire en ingénierie territoriale

DDPP :

- contrôle des installations classées pour l'environnement liées à l'activité d'élevage,
- appui technique sur la réglementation relative aux animaux dangereux ou errants, à la détention de la faune sauvage captive.

FINANCEMENT

PRÉFECTURE ET SOUS-PRÉFECTURES

- programmation et suivi des dotations financières de l'État (DETR, DSIL, FNADT, gestion du FCTVA),
- Fonds vert.

INGÉNIERIE

DDTM

- appui en ingénierie par les prestataires mandatés par l'ANCT : CEREMA, ADEME, prestataires du marché à bons de commandes de l'ANCT,
- aide à l'émergence et au portage de projets complexes privés ou publics, appui sur les procédures des différents codes (urbanisme, environnement, rural, construction et habitat) à respecter dans le montage des dossiers.

PRÉFECTURE

Appui territorial aux projets des collectivités.

UD-DREAL :

- contrôle des installations industrielles (ICPE) au titre de la police de l'environnement, guichet unique en préfecture,
- organisation des enquêtes publiques

JURIDIQUE

PRÉFECTURE

- contrôle de légalité des actes et contrôle budgétaire des collectivités,
- analyse pluridisciplinaire associant légalités juridique et financière,
- suivi de la coopération intercommunale.

DDTM

- contrôle de légalité en matière d'urbanisme,
- accueil des gens du voyage.

SOUS-PRÉFECTURES

- conseil aux élus.

LOGEMENT

DDTM

- conseil en amont et instruction des programmes (OPAH / PIG) de l'Agence Nationale de l'Habitat,
- accompagnement du financement et du conventionnement du logement social et de l'habitat adapté,
- accompagnement des collectivités pour la prise d'arrêtés de mise en sécurité (anciennement péril),
- lutte contre l'habitat indigne sous l'autorité du sous-préfet des Andelys.

DDETS

Missions d'aide et d'insertion, logement des publics vulnérables et fragiles (DDETS), accès hébergement logement et maintien dans le logement.

DREAL

Le bureau logement construction (BLC) assure en lien avec les DDT(M) la programmation régionale des subventions de l'État pour la réalisation de logements sociaux, le suivi régional des politiques d'accès au logement des ménages les plus fragiles, en lien avec les DDCS(PP).

Il assure le secrétariat du comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH), instance partenariale présidée par le Préfet de région, et qui valide les orientations de la politique régionale de l'État en matière d'habitat (en particulier le CRHH émet un avis sur la programmation régionale des aides de l'État (aides au logement social et aides de l'Anah), les PLH, PLUiH et les PDALHPD).

NUMÉRIQUE

PRÉFECTURE

- conseiller numérique,
- dispositif de couverture ciblée en téléphonie mobile : «New deal mobile»,
- accès aux réseaux de communications fixes et mobiles.

SERVICES À LA POPULATION

PRÉFECTURE

- France Services : labellisation et interlocuteur local,
- présence postale territoriale,
- micro-folies,
- tiers-lieux.

FINANCES PUBLIQUES

DDFiP

- soutenabilité financière de projets par la réalisation d'analyses financières rétrospectives et prospectives sur la base des scénarii envisagés,
- gestion de trésorerie et de dette,
- conseil en réingénierie des processus (recettes, dépenses, régies, dématérialisation, modernisation des relations avec les usagers),
- bonne application de la réglementation fiscale (y compris sous forme de rescrit fiscal), la réalisation de simulations utiles au vote des taux,
- gestion, actualisation et analyse des bases des impôts locaux (particuliers comme professionnels) par les services du cadastre et de direction,

Partenaire en ingénierie territoriale

- veille juridique en matière fiscale (TVA, taxe foncière et CFE, taxe d'habitation, TEOM, Tascom, etc.),
- réalisation d'évaluations domaniales dans le cadre d'opérations immobilières via la plateforme «demarches-simplifiées.fr»,
- accompagnement des organismes à but non lucratif, publics en matière fiscale.

SANTÉ

ARS :

L'agence régionale de santé (ARS) Normandie a pour mission de :

- piloter et mettre en œuvre la politique de santé dans la région,
- améliorer la santé des Normands,
- rendre le système de santé plus efficace,

Ses domaines d'interventions sont :

- l'organisation de l'offre de soins pour le secteur ambulatoire, les établissements de santé, les structures médico-sociales ou intervenant à domicile,
- la prévention et la promotion de la santé,
- la veille et la sécurité sanitaires,
- la santé environnementale,
- le soutien de l'autonomie et du handicap.

En département, l'ARS est représentée par un directeur départemental qui remplit les missions de proximité dans tous les champs de l'agence et anime la démocratie sanitaire.

La direction départementale est en particulier l'interface locale des partenaires : préfet, élus et des établissements de santé, médico-sociaux. Elle assure également l'animation de la charte partenariale d'accès aux soins. Elle permet aux professionnels de santé porteurs d'un projet d'exercice coordonné de bénéficier d'un accompagnement d'ingénierie et financier pour mener à bien leur projet. Elle accompagne également les élus en lien avec la CPAM dans leur projet comme par exemple, l'ouverture de centre de santé.

L'équipe de l'ARS se tient à votre disposition : ars-normandie-dd27@ars.sante.fr

Focus Aides aux collectivités territoriales

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ (DCL)

La DCL est l'interlocutrice privilégiée des collectivités territoriales et des citoyens. Elle est composée des bureaux suivants :

- bureau des migrations et de l'intégration (BMI),
- bureau de la citoyenneté et des élections,
- bureau du contrôle de la légalité et de l'intercommunalité,
- bureau du contrôle budgétaire et des dotations de l'État.

La DCL dispense des conseils aux élus et aux citoyens. Elle exerce le contrôle de l'égalité et budgétaire des actes des collectivités territoriales et de leurs regroupements, ainsi que le suivi de leurs actes d'urbanisme.

Elle assure le versement des dotations de fonctionnement de l'État, aux collectivités, la programmation et la gestion des dotations de soutien à l'investissement des collectivités, notamment les demandes de financement pour la DETR et la DSIL, qui sont à effectuer généralement entre les mois de novembre et janvier.



En 2024, la date limite de réception des dossiers DETR est fixée au 12 janvier.

Ces dossiers sont à envoyer uniquement via ce lien :



<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/detr-dsil2024-eure>

Pour vous aider dans la constitution de votre dossier de DETR ou DSIL, n'hésitez pas à saisir les services de la préfecture et des sous-préfectures :



PRÉFECTURE DE L'EURE - DCL

 Aline JEZO (DETR) / Jean-Paul LESADE (DSIL, Fonds Vert)
pour les communes et EPCI relevant de l'arrondissement d'Évreux,
 02 32 78 28 92 / 02 32 78 28 72

SOUS-PRÉFECTURE DE BERNAY

 Élise CAUDWELL
pour les communes et EPCI relevant de l'arrondissement de Bernay,
 02 32 46 76 87

SOUS-PRÉFECTURE DES ANDELYS

 Nathalie DEREGARD
pour les communes et EPCI relevant de l'arrondissement des Andelys,
 02 32 54 74 82

Les adresses des messageries fonctionnelles (tous arrondissements confondus) sont :

pref-detr@eure.gouv.fr

pref-dsil@eure.gouv.fr

Focus Fonds vert

FONDS VERT ET INGÉNIERIE

Objectifs

Pour accompagner les collectivités territoriales dans leur transition écologique et contribuer à répondre aux enjeux de la planification écologique, le Gouvernement a décidé de pérenniser le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé fonds vert, jusqu'en 2027.

La dotation de ce fonds s'élève à 2,5 milliards d'euros dès 2024, soit 500 M€ de plus que la dotation initiale.

Pour répondre à la diversité des réalités territoriales, pour financer des projets ciblés, locaux, y compris dans les territoires ruraux, les crédits du fonds vert sont déconcentrés aux préfets, à qui il appartient de sélectionner les projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés. Cette volonté de déconcentration s'accompagne d'une volonté de simplicité d'accès à ces financements.

Pour 2023, ce sont ainsi 322 dossiers qui ont été accompagnés localement dans le département de l'Eure, pour un montant total de subventions versées de 12 036 805 €.

Modalités de fonctionnement :

Au cœur du dispositif, la plateforme «Aides-Territoires» (<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/>) qui présente les différentes mesures financées (porteurs éligibles, nature des travaux pris en charge, part de financement) :

- rénovation énergétique des bâtiments publics,
- rénovation des parcs de luminaire d'éclairage public,

Partenaire en ingénierie territoriale

- prévention des inondations,
- prévention des risques d'incendies de forêt et de végétation,
- appui à l'ingénierie,
- développement du covoiturage,
- soutien du tri à la source et à la valorisation des biodéchets,
- renaturation des villes et des villages,
- recyclage foncier (friches),
- accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030,
- accompagnement du déploiement des zones à faibles émissions mobilité

La mesure d'appui à l'ingénierie permet d'accompagner les collectivités pour identifier leurs besoins et les solutions à mettre en œuvre, pour définir leurs priorités et planifier une stratégie d'intervention.

Le Fonds vert permet de financer les études/diagnostics et les travaux/investissements portés par les collectivités selon les conditions précisées dans le cahier d'accompagnement de chaque mesure portée sur le site Aides Territoires.

En 2024, les grands principes de fonctionnement du Fonds vert demeurent...

- La gestion du Fonds vert reste déconcentrée pour répondre à la diversité des réalités territoriales et financer des projets ciblés.
- Les demandes d'aide pourront être déposées au fil de l'eau pendant toute l'année à partir de janvier 2024 via la plateforme Aides-territoires qui orientera vers le formulaire Démarches Simplifiées.
- Les porteurs de projet qui ont déjà déposé une demande d'aide au titre du Fonds vert en 2023 qui ne serait pas instruite d'ici la fin de l'année 2023, n'auront pas à déposer une nouvelle demande en 2024.

... Tandis que certaines mesures évoluent

L'ensemble des mesures composant le Fonds vert 2023 sont reconduites en 2024, à l'exception de la mesure « accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030 » qui est transférée sur le nouveau « **Fonds biodiversité** ».

→ Le bouquet de mesures, variées pour répondre aux enjeux de chaque territoire, s'enrichit en 2024 avec deux nouvelles mesures :

1. « Territoires d'industrie en transition écologique » : 100 M€ sont prévus pour l'accompagnement des projets industriels avec une double ambition environnementale :

- contribution au développement de systèmes productifs durables et de chaînes de valeur industrielles stratégiques pour la transition écologique d'une part,
- exemplarité d'un point de vue environnemental intrinsèque au projet.

2. « Accompagnement des autorités organisatrices de mobilité en zone rurale » : 30 M€ sont prévus pour :

- permettre à chaque territoire rural de disposer d'une stratégie mobilité et d'une offre de mobilité durable, innovante et inclusive d'ici trois ans,
- soutenir les territoires ruraux pour qu'ils se dotent d'un bouquet de services de mobilité adapté aux besoins de la population, de leur territoire, et en faveur d'une mobilité alternative à l'utilisation de la voiture individuelle,
- accompagner les populations les plus fragiles de ces territoires pour leurs déplacements.

→ Certaines mesures 2023 s'élargissent pour financer de nouveaux types de projets, comme par exemple :

- **la prise en compte de la problématique du confort d'été par la mesure « rénovation énergétique des bâtiments publics locaux »** pour mieux articuler les travaux et éviter des interventions successives plus onéreuses ou moins pertinentes selon les saisons.
- **la réduction de la vulnérabilité des bâtiments publics situés sur des communes rurales exposées au risque d'inondation** qui n'ont pas suffisamment d'enjeux pour être couvertes par un plan de prévention des risques naturels (PPRN), ou un programme d'actions de prévention contre les inondations (PAPI), et ne sont donc pas éligibles à un financement au titre du fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM), dit «Fonds Barnier»

Candidature et accompagnement de proximité

Sur le site d'Aides-Territoires, **l'outil numérique «Démarches simplifiées»** permet de saisir sa demande d'aide, et de suivre l'instruction de son dossier.

Le dépôt des dossiers se fait au fil de l'eau, tout au long de l'année avec une instruction et une prise de décision continue toute l'année.

Pour toute question ou demande d'accompagnement, une seule adresse :

pref27-fondsvert@eure.gouv.fr

Derrière cette adresse fonctionnelle, sont mobilisées les équipes de la préfecture et de la DDTM pour vous répondre au mieux :

PRÉFECTURE :

Isabelle BUREL

☎ 02 32 78 27 41

Antoine LEMALLIER

☎ 02 32 78 28 65

Emmanuelle BERTHON

☎ 02 32 78 26 14

DDTM :

Dominique ETIENNE

☎ 02 32 29 60 20

Raphaël GUIGNARD

☎ 02 32 29 61 41

Focus Patrimoine

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Eure (UDAP)

L'UDAP est un service spécialisé dans :

- l'instruction des actes réglementaires déposés au sein des espaces protégés (sites inscrits ou classés, abords de monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables...), tant en termes de constructions nouvelles ou de restauration, d'aménagements urbains, d'énergies renouvelables...
- la conservation des monuments historiques appartenant à l'État (Pyramide d'Epieds, Château Gaillard, Château de Gaillon, Cathédrale d'Évreux, Abbaye du Bec Hellouin et Prieuré de Beaumont-le-Roger),
- le conseil scientifique et technique pour les questions de restauration du patrimoine, qu'il soit bâti, urbain ou paysager, privé ou public. L'objectif est à chaque fois d'adapter les techniques de restauration pour préserver au mieux l'authenticité des bâtiments, et de ne pas réaliser des opérations dommageables.

Partenaire en ingénierie territoriale


Modalités de fonctionnement


Les élus peuvent contacter l'UDAP par mail ou par téléphone.

Dans la majeure partie des cas, la réponse est de se rendre sur place, au chevet du bâtiment, afin de réaliser un bilan sanitaire. Puis, le service peut être amené à conseiller les collectivités dans le choix des artisans, et que cela débouche sur un conseil pendant le chantier.

Dans le cas de projets nouveaux, ou du suivi des projets menés dans le cadre des ORT, l'UDAP peut être amené à participer aux projets urbains en lien avec les communes et les équipes de concepteurs.

Contact

 France POULAIN / Nicolas WAZYLYSZYN

 06 84 07 97 11 / 06 87 25 05 87

 france.poulain@culture.gouv.fr / nicolas.wazylyszyn@culture.gouv.fr

 <https://www.eure.gouv.fr>

Conseil Départemental de l'Eure

Conseil Départemental
Hôtel du Département
14, boulevard Georges Chauvin 27000 ÉVREUX



☎ 02 32 31 50 50

@ eureennormandie.fr : [Nous contacter](#) - Les services du Conseil Départemental

🌐 <https://eureennormandie.fr/>

Le Conseil Départemental de l'Eure est une institution publique qui assure la gestion du département de l'Eure ainsi que la mise en place de politiques publiques au niveau local.

Les principales compétences du conseil départemental sont :

1. La solidarité et la cohésion territoriale, notamment en matière d'aide sociale, d'autonomie des personnes et de solidarité des territoires.
2. L'éducation, notamment en charge des collèges, de la restauration scolaire, et des transports scolaires.
3. L'aménagement, le développement des territoires, et les transports, notamment en charge des routes départementales, de la protection de l'environnement, et du soutien aux communes et intercommunalités.
4. L'action culturelle et sportive, notamment en charge des bibliothèques, des musées, des archives, et du développement du sport.

Il est également chargé du logement, de la sécurité, notamment avec le financement des SDIS (sapeurs-pompiers), de la santé, du tourisme, de l'agriculture.

Sa mission est de garantir le bien-être de tous les habitants du département, et de contribuer au développement harmonieux de son territoire.

Le conseil départemental de l'Eure se compose de plusieurs délégations et directions qui ont des missions spécifiques au niveau départemental.

Environ 2 500 personnes sont salariées du conseil départemental et travaillent aux quatre coins de l'Eure pour mettre en œuvre les missions et actions de ce service public.

Professionnels du social, de la santé, des routes, des bâtiments, de la comptabilité, du juridique, de l'environnement, du secrétariat, de l'accueil, de l'informatique, des archives, du livre... s'activent quotidiennement afin de répondre aux besoins des habitants et du territoire.

Les services départementaux sont structurés en **quatre grandes délégations** comprenant, elles-mêmes, différentes directions et services :

- **délégation solidarité** (Enfance et famille, personnes âgées, handicap, adoption, insertion, foyer de l'enfance...);
- **délégation ressources** (Ressources Humaines, finances, commande publique, affaires juridiques, patrimoine, collège...);
- **délégation attractivité** (communication, culture et patrimoine, archives départementales...);
- **délégation aux territoires** (mobilité, routes, aménagement du territoire, environnement, agriculture, ...).

Partenaire en ingénierie territoriale

ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES EN INGÉNIERIE

AGENCE DE LA RURALITÉ

Depuis le 27 août 2022, l'agence de la ruralité accompagne au quotidien les élus dans la conduite de leur mandat. Cette agence nourrit trois ambitions : **conseiller** au quotidien, **accompagner** les porteurs de projets, et **faciliter** l'organisation des événements communaux par le prêt de matériel.



AGENCE
DE LA
RURALITÉ
DE L'EURE

DÉPARTEMENT DE
L'EURE
en Normandie

Horaires d'ouverture : **9h30 - 12h30 et 14h00 - 19h00 du lundi au vendredi**

☎ pour les élus : 02 27 34 02 27 / 06 62 68 83 65

@ agencedelaruralite@eure.fr

🌐 <https://agencedelaruralite-eure.fr/>

Missions

Service du conseil départemental de l'Eure, l'agence de la ruralité mobilise les services du département et ceux de ses partenaires pour informer les élus locaux, les conseiller, les orienter pour qu'ils puissent tout au long de leur mandat, obtenir une réponse opérationnelle et ce, pour l'ensemble de leurs projets.

Modalités d'intervention

L'action de l'agence de la ruralité repose sur trois piliers distincts. Le conseil du quotidien permet aux élus de poser une question pouvant porter sur toutes les thématiques de leur collectivité, qu'il s'agisse d'un domaine juridique, administratif, ou financier.

Le soutien à l'ingénierie de projet intervient afin de faciliter le constitution d'un projet d'aménagement ou de service public (financement, ingénierie...).

Enfin, l'agence de la ruralité propose une prestation de prêt de matériel événementiel, et de rads pédagogiques, disponibles sur l'ensemble du territoire.

Afin de mobiliser les services de l'agence, les élus sont invités à la contacter aux coordonnées renseignées. À la suite de ce contact, l'agence se chargera de mobiliser les compétences nécessaires en interne, ou au sein de son réseau de partenaires. Un rendez-vous physique ou téléphonique peut également être sollicité par la commune.

Moyens humains et compétences

L'agence de la ruralité est composée d'un conseiller généraliste et d'une équipe d'expert dans l'ingénierie de projet. Elle compte également des correspondants thématiques au sein des directions du conseil départemental et auprès de ses partenaires. Ce fonctionnement transversal permet au conseil départemental de proposer un champ d'intervention extrêmement large, tout en assurant une veille constante quant aux dispositifs financiers et techniques proposés aux différents échelons territoriaux (EPCI, département, région, national, europe).

Conditions tarifaires

Toutes les prestations de l'agence de la ruralité sont gratuites.

Offre de services par thématiques

L'AGENCE DE LA RURALITÉ EN LIEN AVEC LES DIRECTIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL.

L'offre de services proposée par chaque direction s'articule autour des thématiques suivantes :

BOURGS et VILLAGES

Direction de l'aménagement du territoire :

Le réseau des partenaires de l'agence de la ruralité (Appui 27) est coordonné et animé conjointement par les services de l'État et du CD27. L'offre de services s'est étoffée par l'intégration des partenaires ANCT qui offre un bouquet de services mobilisables en cas de projets complexes.

Un accompagnement est enclenché sur sollicitation de la commune (via l'agence de la ruralité, un partenaire du réseau, la DDTM, contact direct...). Un premier contact avec le demandeur est établi par le service ingénierie aux territoires pour qualifier le besoin, et s'assurer que le projet entre bien dans le cadre d'un accompagnement via le réseau appui 27 (projet multithématique, cohérent avec les compétences du demandeur...).

- si le projet n'entre pas dans le cadre du réseau : la demande est réorientée vers la direction compétente, vers un partenaire, vers l'intercommunalité référente... pour traitement et suivi,
- si un accompagnement est possible, le service ingénierie aux territoires contacte les partenaires mobilisables pour les informer de l'activation du réseau.

Une réunion sur site est planifiée avec l'ensemble des partenaires concernés. Lors de la réunion en présence du service de l'ingénierie, la visite de terrain a pour objectif de mieux cerner les besoins et attentes de la commune.

Dans le cadre d'un conseil ponctuel (prestation gratuite), les partenaires émettent un diagnostic, des propositions / préconisations à l'attention de la commune.

Le livrable peut contenir des plans, des schémas, une estimation financière du projet, des exemples de réalisations équivalentes dans d'autres localités, des points de vigilance, des propositions d'outils juridiques, financiers, le recours à un AMO ou autre prestataire à même de permettre le passage à l'opérationnalité. Chaque projet étant unique, le livrable s'adapte à la nature du projet.

CULTURE ET PATRIMOINE

Direction de la culture / médiathèque

- **lecture publique** : aide à la construction et à l'équipement de médiathèque
@ mediatheque@eure.fr
- **CDP** : aide à la restauration du patrimoine public en lien avec mon Village Mon Amour.
 - accompagnement au montage de dossiers
 - conseil et expertise de la restauration mobilier protégé et non protégé

@ mvma@eure.fr

Partenaire en ingénierie territoriale

• archives communales

- formation des secrétaires de mairie à l'archivage : actions de formation sur une demie journée aux Archives Départementales (présentation des archives, des documents réglementaires, ou encore des obligations des communes concernant les archives).

- visites de diagnostics des archives communales en lien avec le contrôle scientifique et technique (CST) de l'État, exercé par le directeur des archives départementales : faire un point de situation sur la gestion des archives communales, en lien avec le CST, avec rappel des bonnes pratiques.

☎ : 02 32 31 50 84

@ archives@eure.fr

SPORT

Direction des sports

- **équipements sportifs de proximité** : conseil, orientation pour le choix d'un équipement sportif de proximité adapté aux besoins de la commune ;

@ sports@eure.fr

- équipements sportifs : aide, accompagnement en matière de constitution de dossier de subvention et de recherche de financements publics ;

@ sports@eure.fr

NATURE ET ENVIRONNEMENT

Direction de l'environnement, de l'espace rural et de l'agriculture

- **eau** : accompagnement de la collectivité dans le respect des prescriptions des arrêtés de DUP sur les captages et accompagnement dans les études, transfert de compétence, programmation pluriannuelle et travaux ;

@ deera-secretariat@eure.fr

- **observatoire des BAC**, pour les captages prioritaires : mise à disposition de marchés de suivi des eaux brutes et de reliquats azote ; suivi et formation des animateurs ; aide aux plans d'action et accompagnement aux études de bassin d'alimentation des captages ;

@ deera-secretariat@eure.fr

- **assainissement** :

- assistance à l'exploitation des systèmes d'épuration, éventuellement visites de station, ou de bilans complets du fonctionnement des stations. En cas de problème particulier, des visites d'assistance peuvent être programmées ;

- rédaction d'un rapport annuel récapitulatif de l'état de fonctionnement des stations d'épuration ;

- appui à la programmation des travaux liés à l'assainissement ;

- accompagnement dans les projets des collectivités, études, transfert de compétence, programmation pluriannuelle et travaux.

@ deera-secretariat@eure.fr

- **gestion des eaux superficielles** : accompagnement dans les études, transfert de compétence, programmation pluriannuelle et travaux

@ environnement@eure.fr

- **ma Commune grandeur nature** : accompagnement des communes dans les projets liés à la nature (végétalisation et renaturation des espaces publics, végétalisation des cimetières, aménagement et gestion des milieux naturels des communes, restauration des mares, création de jardins partagés ou ouvriers)

@ ma-commune-grandeur-nature@eure.fr

- **milieux aquatiques et milieux humides** : accompagnement des acteurs gémapiens sur la partie «milieux aquatiques» de la GEMAPI, pour la préservation des rivières et des zones humides (études, acquisition, travaux)

@ environnement@eure.fr

VOIERIE ET MOBILITÉS

Direction de l'aménagement du territoire et direction de la mobilité

- **Ingénierie27** :

- accompagnement des élus locaux dans le domaine technique pour la réalisation de leurs projets, sous forme de conseil gratuit, assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre dans les domaines de la voirie et de l'environnement.

- missions d'accompagnement aux esquisses, avant-projets, projets, consultations des entreprises, assistance à la mise en place des marchés et lancement des appels d'offres, passation des contrats de travaux, direction de l'exécution du ou des contrats de travaux, assistance aux opérations de réception.

! dispositif refacturé au bloc communal et EPCI

Modes de sollicitation : premier contact auprès des unités territoriales de rattachement

@ unite-territoriale-est@eure.fr

@ unite-territoriale-ouest@eure.fr

@ unite-territoriale-sud@eure.fr

@ ingenierie27@eure.fr

COMMERCE

Direction de l'aménagement du territoire

- **accompagnement au maintien ou à la réouverture du dernier commerce** : accompagnement de la commune par la réalisation d'une étude d'opportunité en lien avec les chambres consulaires.

L'étude est prise en charge dans le cadre des conventions entre le Département et les chambres consulaires.

- **ouverture d'une boutique TEST :**

La collectivité dont le projet de boutique-test aura été reçu favorablement par le Département bénéficiera de l'accompagnement de la CCI pour :

- lancer un appel à projet ;
- réaliser les études de potentiel commercial et de complémentarité avec l'offre existante des projets reçus, en vue d'élargir la gamme commerciale de la centralité pour renforcer son offre et de garantir l'absence d'une distorsion de concurrence ;
- sélectionner lors d'un comité de sélection le porteur de projet qui investira la boutique-test ;
- accompagner le porteur de projet retenu lors des phases ante et post création (formalisation du projet, recherche de financement, suivi du développement de l'activité).

La collectivité par la suite, peut également bénéficier d'un accompagnement sous forme de subvention pour les travaux du local commercial.

- **réseau - boutique éphémère :**

- être assistée dans la mise en place et le lancement de leur première boutique (mise à disposition d'un kit mairie) ;
- faire la promotion du dispositif auprès des commerçants et artisans pouvant être intéressés ;
- adhésion à un réseau départemental de boutiques éphémères avec mise à disposition d'une vitrophanie commune à l'ensemble du réseau ;
- possibilité d'accompagnement financier pour la rénovation / aménagement du local.

La collectivité par la suite, peut également bénéficier d'un accompagnement sous forme de subvention pour les travaux du local commercial.

Modalités : Appel à Manifestation d'intérêt

- **évaluation de la commercialité d'un local commercial vacant :** évaluer le potentiel commercial d'un local qui appartient à une mairie ou un EPCI dans le but d'y implanter une activité commerciale Dispositif gratuit. La collectivité par la suite, peut également bénéficier d'un accompagnement sous forme de subvention pour les travaux du local commercial.

- **diagnostic Flash Commerce :** réalisation d'une étude et d'ateliers thématiques avec pour objectif de structurer une stratégie de développement commercial de centre-ville/centre-bourg.

Modalités : Appel à Manifestation d'intérêt

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Le Département a mis en place des dispositifs d'aide pour permettre aux collectivités d'implanter des aires de camping-cars, créer des hébergements touristiques de groupe, développer des petits aménagements pour faciliter l'accueil du public, réaliser des équipements structurants.

Dans ce cadre, le Département accompagne les collectivités dans la définition du projet touristique, son dimensionnement, de façon à mettre en œuvre un projet adapté aux demandes des touristes et aux enjeux du territoire.

Après un premier échange avec la collectivité afin de définir ses besoins, le Département mobilise les structures ad hoc pour établir un programme d'actions.

@ commerce-tourisme@eure.fr

SOCIAL

Direction inclusive active et logement

- **insertion professionnelle :**

- favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables et/ou des exclus ;
- accompagner les structures en insertion à déposer une demande de subvention pour promouvoir l'intégration sociale des personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, y compris les plus démunies et les enfants.

La situation de l'emploi du département est caractérisée par un éloignement durable d'une partie de la population, du marché du travail. Ainsi, des demandeurs d'emploi sont inscrits depuis plus de 3 ans comme demandeurs d'emploi, dont une partie sont bénéficiaires du RSA. Dans ce contexte, la politique d'insertion conduite dans le département joue un rôle essentiel pour assurer un accompagnement au plus près des besoins des personnes, en vue de leur permettre in fine, de retrouver un emploi durable ou d'entrer en formation.

De nombreuses actions permettent d'assurer l'accompagnement des personnes et de lever les freins à toute insertion, afin d'en favoriser l'accès, le retour et le maintien (problème de logement, de mobilité, de santé, aide alimentaire...).

Dispositif payant à destination des opérateurs éligibles suivants :

- les associations
- les collectivités territoriales et les établissements publics
- les entreprises
- les Groupements d'intérêt public

Modes de sollicitation :

Le département lance des appels à projets spécifiques en fonction de typologie d'actions (réfèrent socio-professionnel, ateliers santé d'insertion, épicerie sociale, action de mobilité, action de socialisation, action de santé, aide alimentaire...).

Les opérations sélectionnées doivent contribuer à atteindre les objectifs fixés dans chaque appel à projets défini par le département.

Le descriptif des opérations doit être précis et détaillé dans les demandes de subvention, tant pour les objectifs à atteindre que pour les moyens opérationnels mobilisés à cette fin.

L'analyse des opérations se fait selon les critères suivants notamment :

- l'éligibilité temporelle du projet,
- l'éligibilité géographique du projet,
- l'éligibilité du public visé par l'opération,
- l'adéquation entre les moyens mobilisés et les résultats attendus,
- la capacité financière de l'opérateur à avancer les dépenses dans l'attente du remboursement de la subvention FSE,
- la capacité de l'opérateur à mettre en œuvre les moyens nécessaires, humains et administratifs, pour assurer la bonne gestion des fonds,
- la compatibilité avec le régime d'encadrement des aides d'État,
- la capacité de l'opérateur à disposer de ressources en contrepartie de l'intervention de certains fonds,
- la capacité d'anticipation de l'opérateur aux obligations communautaires en termes de publicité.

HABITAT LOGEMENT

Direction de l'Aménagement du Territoire

Pour concrétiser les projets des communes en matière d'habitat, le Département de l'Eure déploie une offre de conseils et d'expertise auprès des collectivités locales (communes et intercommunalités).

Ainsi, le pôle habitat accompagne les territoires désirant mettre en œuvre des opérations d'amélioration de l'habitat (OPAH ou PIG). Du conseil amont sur l'opportunité de déployer un dispositif à la mise en œuvre effective de l'opération pour conseiller les particuliers, le Département est partie prenante de l'ensemble des étapes (étude pré-opérationnelle, définition des objectifs, mise en œuvre du suivi-animation).

Dans le cadre de la création d'une offre locative de proximité par les communes, pour répondre aux parcours résidentiels locaux, le pôle habitat accompagne les réflexions des communes quant à la transformation d'un bâti communal (ancienne mairie, ancienne école) ou la réhabilitation d'un logement communal.

En parallèle, dans le cadre d'un marché, le Département a confié à SOLIHA Normandie Seine une mission d'expertise technique pour identifier le programme de travaux nécessaires et évaluer la faisabilité économique des projets.

Par ailleurs, le pôle habitat participe activement aux réflexions en matière de revitalisation des centres-bourgs, en accompagnant selon leurs besoins les communes lauréates d'Action Cœur de Ville, Petites Villes de Demain et prochainement Villages d'Avenir, et apporte sa contribution et son expertise au réseau des partenaires de l'agence de la ruralité (Appui 27).

En outre, partie prenante au financement des structures d'hébergement ou de logements de populations spécifiques, le pôle Habitat, en lien avec la Délégation sociale, peut accompagner les collectivités en les conseillant sur l'ingénierie de projet d'opérations neuves ou de réhabilitation.

SÉCURITÉ

DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI)

Direction de l'Aménagement du Territoire

Pour aider les maires et les présidents d'intercommunalité dans la mise en œuvre rigoureuse de la réglementation en matière de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI), le Département de l'Eure propose une série de mesures et de solutions concrètes en partenariat avec la Préfecture, le SDIS et le CAUE. Le plan départemental comporte ainsi plusieurs mesures :

- débloqué par le Département de 10M d'euros pour aider les communes à se mettre aux normes ;
- mobilisation par l'État de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) sur les projets communaux de défense incendie ;
- achat et mise à disposition de citernes souples gratuitement auprès des communes par le Département ;
- achat par le SDIS de deux Camions Citernes de Grande Capacité (CCGC) ;
- création d'une Cellule Support Incendie et Urbanisme (CSIU), interface unique d'information et de réponse aux sollicitations des communes.

La création d'une Cellule Support Incendie et Urbanisme (CSIU)

La CSIU est composée:


- du Département, qui anime et coordonne l'activité de la CSIU (partage de bonnes pratiques, échange / retour d'expérience, traitement de dossiers complexes,...) ;
- de la DDTM, qui est chargée de veiller à l'application des règles d'urbanisme et du RDDECI ;
- du SDIS, qui apporte son expertise technique (diagnostics flash, avis sur les schémas, équipements et application du RDDECI) ;
- du CAUE27, qui apporte ses compétences en matière d'urbanisme et d'aménagement.

@ securite-communale@eure.fr

Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT)

 La préfecture et la DDTM de l'Eure sont les représentants locaux de l'ANCT dans l'Eure

 ddtm-anct@eure.gouv.fr

 <https://www.eure.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-du-territoire-construction-logement/Agence-Nationale-de-Cohesion-des-Territoires>

[L'accompagnement de projets sur mesure](#)

Missions

L'ANCT a pour mission de conseiller et de soutenir les collectivités territoriales et leurs groupes dans la conception, la définition et la mise en œuvre de leurs projets.

Elle dispose de trois moyens d'intervention :

- la mise en œuvre de contractualisations entre l'État et les collectivités territoriales ;
- la mise en œuvre de programmes nationaux (Action Cœur de Ville, Petites Villes de Demain, Villages d'Avenir) ;
- une offre d'ingénierie sur mesure destinée prioritairement aux collectivités fragiles pour des opérations complexes.

Modalités d'intervention

L'agence intervient à la demande du préfet de département lorsque l'offre d'ingénierie locale s'avère insuffisante.

Son offre de services recouvre notamment le recours à des prestataires de son marché d'ingénierie dans les domaines les plus variés :

- diagnostics territoriaux et définition des enjeux et orientations stratégiques,
- association des habitants aux projets et concertation,
- accompagnement au cadrage et au montage de projets et d'opérations,
- accompagnement pour favoriser un développement économique et commercial équilibré,
- développement de l'offre culturelle et de loisirs, et le tourisme,
- développement de l'accès aux équipements et aux services publics et à la santé,
- développement de l'accès au numérique,
- transition écologique et biodiversité,
- transition énergétique et gestion énergétique des bâtiments,
- développement de l'accessibilité, la mobilité et les connexions,
- accompagnement de l'implantation des grands projets stratégiques étrangers à fort potentiel de création d'emplois.

Moyens humains et compétences

Tout élu qui s'engage dans un projet accompagné par l'Agence nationale de la cohésion des territoires doit saisir le préfet de son département qui est le délégué territorial de l'Agence.

Conditions tarifaires

Ces prestations d'ingénierie sont gratuites pour les communes de moins de 3500 habitants et pour les EPCI de moins de 15 000 habitants.

Les autres collectivités cofinanceront les prestations qui leur sont nécessaires, selon leur degré de fragilité.

Un exemple d'accompagnement eurois achevé

Val-de-Reuil , Accès au numérique , tiers-lieu

La ville de Val-de-Reuil a souhaité posséder sur son territoire un lieu ressource, lié au numérique, à mettre à disposition des porteurs de projets environnants.

Son objectif ?

Animer un écosystème local tout en mettant en place des partenariats afin de diffuser des outils et bonnes pratiques.

Cette structure qui vise à faire avancer la démocratie locale via le développement des usages numériques, sera soutenue financièrement par l'État, le temps de conforter son équilibre économique.

Agenda :

- 2017 : lancement de la réflexion autour du projet de la fabrique numérique,
- 2020 : vainqueur du projet "Wifi for U" et ouverture du réseau wifi public,
- 2020 : le projet de la Fabrique numérique remporte l'appel à manifestation d'intérêt « fabriques de territoire et fabriques numériques de territoire » lancé par le Gouvernement.





ADEME



Karine BOSSER, coordinatrice du pôle territoires



02 31 46 89 61



ademe.normandie.territoires@ademe.fr



<https://normandie.ademe.fr/> et <https://agirpoulatransition.ademe.fr/>

Missions

Élus, techniciens, quelles que soient les spécificités de votre territoire (EPCI, agglomération, grande aire urbaine ou zone peu dense...), l'ADEME - Agence de la transition écologique - Normandie est à vos côtés pour vos projets.

L'ADEME à vos côtés pour vous apporter des conseils et des aides financières

En Normandie, les missions de l'ADEME couvrent, entre autres, les thématiques suivantes :

- les déchets et l'économie circulaire,
- la rénovation énergétique des bâtiments,
- les énergies renouvelables,
- la mobilité,
- l'alimentation,
- la commande publique,
- la reconversion des friches polluées,
- les politiques territoriales de transition écologique,
- le tourisme durable.

Modalités d'intervention

Sur les missions référencées ci-dessus, l'ADEME Normandie apporte des conseils et des aides pour :

- conduire des études et des exercices de planification,
- animer vos politiques et communiquer,
- accompagner et encourager les changements de pratiques,
- investir,
- innover.

L'ensemble de nos dispositifs d'aide est en ligne sur : agirpoulatransition.ademe.fr

À NOTER : nos aides ne sont pas systématiques et sont étudiées au cas par cas. Elles peuvent être examinées au fil de l'eau ou sollicitées via des appels à projets, et sont également soumises aux disponibilités budgétaires.

Pour vous permettre de monter en compétence sur nos sujets, vous pouvez **participer à nos formations** : <https://formations.ademe.fr/accueil.html>

Moyens humains et compétences

La direction régionale normande de l'ADEME est implantée à Rouen et à Caen. L'ADEME Normandie est organisée en 3 grands pôles « territoires durables et approches transversales », « économie circulaire » et « transition énergétique » composés d'experts et de spécialistes.

<https://www.ademe.fr/direction-regionale/normandie/>

Conditions tarifaires

L'ADEME est un établissement public sous tutelle du ministère de la transition écologique et de la Cohésion des territoires, du ministère de la transition énergétique et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

À ce titre, l'ADEME accompagne gratuitement les collectivités.

Un exemple d'accompagnement eurois achevé

Louviers / 2014-2023 / extension réseau de chaleur

Depuis 2014, la ville de Louviers et ses 18 000 habitants bénéficient d'un réseau de chaleur alimenté par une énergie renouvelable : la biomasse. Le réseau de chaleur gaz historique a été étendu et raccordé à une chaufferie bois dans le but d'améliorer l'impact environnemental de la collectivité.

Ce projet profite également aux usagers car il permet à la ville de maintenir des équipements publics à un coût maîtrisé dans un contexte où le prix des énergies fossiles grimpe en flèche.

Le bilan :



- **ÉNERGÉTIQUE** : la biomasse couvre 73% des besoins en énergie en 2021
- **ÉCOLOGIQUE** : 3077 tonnes de CO2 évitées en 2021
- **ÉCONOMIQUE** : réduction de la facture énergétique des usagers et stabilité du tarif des équipements publics
- **SUR LE TERRITOIRE** : dynamisation de la filière bois

En savoir plus : <https://fondschaleur.ademe.fr/ils-lont-fait/veronique-bocquet/>

De nombreux autres exemples sur notre site internet :

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivités>

Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL)



Eric CONSEIL



02 32 24 06 66 (pour les élus)



econseil.adil27@sfr.fr



<https://www.adil27.org/>

Missions

Créées à l'initiative du département et de l'État, les ADIL, associations loi 1901, sont agréées dans le cadre de l'article L.366-1 du CCH (code de la construction et de l'habitation), qui définit leurs missions, notamment celles d'information et de conseil auprès du public.

Elles ont pour mission d'informer gratuitement les usagers sur leurs droits et obligations, sur les solutions de logement qui leur sont adaptées, notamment sur les conditions d'accès au parc locatif et sur les aspects juridiques et financiers de leur projet d'accession à la propriété, ceci à l'exclusion de tout acte administratif, contentieux ou commercial » (extrait de l'article L.366-1 du CCH).

Elles assurent **un rôle de prévention**, notamment en direction des publics fragilisés, en sécurisant le cadre décisionnel des ménages, en particulier sur le plan juridique et financier.

Les conseils apportés par les ADIL reposent sur les compétences de **juristes formés sur l'ensemble des thématiques liées au logement**.

Le maillage territorial du réseau permet d'apporter un service de proximité aux ménages et d'**accompagner efficacement les politiques publiques au plus près des habitants**.

Les missions des ADIL couvrent notamment :

- les services au public,
- le conseil juridique, financier, fiscal,
- l'aide au logement des ménages en difficultés,
- la présentation de l'offre de logements disponibles,
- les services aux partenaires,
- un rôle de sensibilisation et de formation.

L'ADIL réunit l'état, les collectivités locales, action logement, des organismes d'intérêt général, des professionnels publics et privés concourant au logement, et des représentants des usagers.

Modalités d'intervention

Rendez-vous en agence.

Mission de prévention et de sensibilisation.

Animation de forums.

Agence de l'eau Seine-Normandie

☎ 02 35 63 61 30

@ dtsav@aesn.fr

🌐 <https://www.eau-seine-normandie.fr/>

Missions

L'agence de l'eau Seine-Normandie est un établissement public de l'état. Son territoire de compétence est le bassin hydrographique de la Seine et des fleuves côtiers normands.

L'agence de l'eau Seine-Normandie (AESN) met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux : collectivités locales, industriels, artisans, agriculteurs ou associations, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers.

Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières et des milieux aquatiques. Ils préservent et favorisent les cycles de vie d'une grande variété d'espèces et donc de la biodiversité.

L'adaptation au changement climatique est le fil conducteur du programme « Eau et climat » 2019-2024, élaboré et adopté par le comité de bassin. Le programme vise à donner aux territoires et aux acteurs de l'eau la capacité de s'organiser et les moyens de faire face aux évolutions climatiques.

Modalités d'intervention

L'agence de l'eau Seine-Normandie a prolongé les conditions d'aide bonifiées pour les travaux prioritaires afin de faciliter la mise en œuvre du « plan eau » et de répondre aux besoins d'adaptation du bassin Seine-Normandie au changement climatique. Ces mesures visent à soutenir les projets contribuant au bon état des rivières et nappes souterraines et à sécuriser l'alimentation en eau potable.

Pour l'assainissement, un taux de subvention de 60 % est accordé pour les projets entrant dans les mesures prioritaires définies dans les plans d'action opérationnels territorialisés approuvés par les préfets de départements, ainsi que ceux inscrits dans les contrats de territoire « eau et climat » validés par la commission des aides de l'agence de l'eau. Pour l'alimentation en eau potable, un taux de subvention de 60 % est accordé pour sécuriser l'alimentation en eau potable en milieu rural et lutter contre les fuites sur les réseaux de distribution d'eau potable. Pour la restauration des milieux et de la biodiversité aquatiques, des taux de subvention portés à 80 % sont accordés pour les dispositifs de franchissements liés aux ouvrages de navigation.

Retrouvez toutes les modalités d'intervention de l'agence de l'eau sur le site internet : [eau-seine-normandie.fr](https://www.eau-seine-normandie.fr)

ainsi que le livret d'accueil de la direction territoriale et maritime Seine-aval pour connaître vos interlocuteurs :

<https://www.calameo.com/agence-de-l-eau-seine-normandie/books/0040019135f9a71837030>

Moyens humains et compétences

L'agence de l'eau s'appuie sur 350 collaborateurs présents sur l'ensemble du bassin Seine-Normandie. Le siège administratif se situe à Courbevoie et six directions territoriales couvrent le bassin Seine-Normandie permettant aux collectivités, aux industriels et aux agriculteurs de trouver une compétence technique adéquate et proche de chez eux.

La direction territoriale et maritime Seine-aval de l'agence de l'eau Seine-Normandie, située à Rouen, accompagne techniquement et financièrement les porteurs de projets des départements 27, 28, 76 et 80 dans les domaines de l'assainissement, l'adduction en eau potable, la gestion des eaux pluviales, la restauration des milieux aquatiques et de la transition agroécologique.

Un exemple d'accompagnement eurois achevé

Dans le cadre du contrat de territoire eau et climat de l'Eure aval 2020-2024, en avril 2021, l'agence de l'eau Seine-Normandie a accompagné financièrement Seine-Eure Agglo pour les travaux de création d'un réseau de transfert des effluents de la commune de Champenard sur le système d'assainissement du Val d'Hazey (subvention de 60% dans le cadre du programme France Relance).





L'objectif était de supprimer un dispositif épuratoire dysfonctionnant (lagunage naturel de Champenard) situé dans le périmètre d'un petit cours d'eau particulièrement sensible (le ru de Billard/Beauchêne) et de transférer les eaux usées vers la station d'épuration d'Aubevoye dont les ouvrages sont performants et rejettent en Seine.



Inauguration du transfert des eaux usées de Champenard (27) vers Aubevoye-Gailon (projet France Relance) en Présence de M. le Préfet de l'Eure et de la directrice territoriale et maritime Seine-Aval de l'AESN- Lundi 06/09/2021

Montant des travaux :
409 652 € HT
Aide AESN : 245 792 €

Agence France Locale (AFL)

-  Philippe ROGIER, directeur institutions & territoires
-  09 70 81 85 17
-  philippe.roger@afl-banque.fr / adhesion@afl-banque.fr
-  <https://www.agence-france-locale.fr>

Missions

L'agence France locale (AFL) est la seule banque française 100% détenue par les collectivités locales françaises qui leur soit 100% dédiée, quelle que soit leur taille ou leur situation géographique. Créée en 2013 à l'initiative d'association d'élus et de collectivités pionnières, elle est opérationnelle depuis 2015.

L'AFL est partenaire de l'ANCT depuis novembre 2020.

Sa raison d'être : incarner une finance responsable visant à renforcer le pouvoir d'agir du monde local afin de répondre aux besoins présents et futurs des habitants.

Sa mission : soutenir l'investissement public local en offrant au monde local un accès à la ressource financière, dans les meilleures conditions et en toute transparence.

Ses particularités :

- l'AFL repose sur des principes de solidarité et d'équité entre les collectivités,
- l'AFL s'est engagée dans une démarche de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et a lancé sa première obligation durable en juillet 2020,
- seule banque en France détenue par les collectivités, l'AFL a une gouvernance particulière qui place les élus locaux au cœur du pilotage stratégique, vise à empêcher toute concentration des pouvoirs et tout risque de dérive.

L'AFL ne finance que les projets des collectivités actionnaires. L'adhésion est le premier critère d'éligibilité permettant à une collectivité territoriale ou un syndicat de bénéficier des prêts de l'AFL.

Lien vers le(s) descriptif(s) complet(s) : <https://www.agence-france-locale.fr/>

Modalités d'intervention

Toutes les collectivités territoriales et leurs groupements sont concernées par ce dispositif. Concernant les financements, l'adhésion est le premier critère d'éligibilité. Il permet à une collectivité territoriale ou syndicat de bénéficier des prêts de l'AFL. Les modalités d'intervention sont les suivantes :

- étude de l'adhésion (contrôle de l'éligibilité et calcul de l'apport en capital),
- vote de la délibération d'adhésion et versement de l'apport en capital,
- étude des demandes de financement de la collectivité et aide en ingénierie financière,
- mise en place des financements et son suivi par les équipes de l'AFL.

À noter :

- pas de fléchage des emprunts,
- pas de seuil minimum/maximum d'emprunt,
- prêt à taux fixe sur longue maturité.

La structure légère et digitale de l'AFL permet une forte réactivité face aux demandes des collectivités. Le siège se situe à Lyon et offre la possibilité de se déplacer à la rencontre des collectivités sur demande.

Concernant l'aide en ingénierie financière l'adhésion de la collectivité n'est pas indispensable.

Lien vers la ou les démarches en ligne (le cas échéant) : <https://portail.agence-france-locale.fr/>

Moyens humains et compétences

La Direction des adhésions et du crédit, ainsi que le directeur institutions et territoires sont engagés au quotidien avec les collectivités (actionnaires ou non) de l'AFL.

Il est possible d'organiser des rencontres dans l'Eure et/ou en visioconférence pour échanger plus précisément avec les élus et services des collectivités du département.

L'agilité et la réactivité et l'expertise des équipes de l'AFL sont de véritables atouts pour répondre aux demandes de financement des collectivités et leurs groupements.

Un exemple d'accompagnement eurois achevé

La commune de Gisors est actionnaire de l'AFL depuis 2021. Elle a bénéficié de prêt relai en 2022 pour préfinancer des subventions de l'agence de l'eau, du département de l'Eure et du FCVTA notamment.

La commune de Conches-en-Ouche est actionnaire depuis 2014 de l'AFL. Afin de réaliser les travaux nécessaires à la rénovation de l'ancien hôpital communal qui accueille le nouveau musée du verre, la commune a bénéficié d'un prêt de l'AFL pour une durée de trente ans à taux fixe en 2021. Le musée est ouvert au public depuis 2022.



Source : <https://www.conches-en-ouche.fr/decouvrir/7606>

Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable (ANBDD)

 Nadine TOURNAILLE, responsable développement durable

 Romain DEBRAY, responsable biodiversité

 02 31 06 78 68 / 07 84 53 27 95

 nadine.tournaille@anbdd.fr / romain.debray@anbdd.fr

 <https://www.anbdd.fr/>

Missions

L'agence normande de la biodiversité et du développement durable accompagne les acteurs normands professionnels souhaitant s'engager dans la préservation et la reconquête de la biodiversité, les transitions économique, écologique, sociale et climatique. Elle encourage l'innovation territoriale en s'appuyant sur les travaux de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Ses missions :

- connaissance : contribuer au développement et à la mise à disposition des connaissances et mutualiser les données en matière de biodiversité et de développement durable à l'échelle régionale,
- accompagnement : favoriser la coordination et animer des réseaux d'acteurs spécifiques, accompagner leurs initiatives innovantes, en matière de biodiversité et de développement durable,
- valorisation : recenser les initiatives et projets, en matière de biodiversité et de développement durable, les évaluer. Produire et diffuser des supports d'information, de communication et de sensibilisation ciblés.

Modalités d'intervention

L'ANBDD est un GIP constitué de 26 membres publics et privés et compte près de 150 partenaires associés. Sa gouvernance lui permet de repérer les besoins et attentes collectives et d'y répondre via ses travaux thématiques : production de fiches indicateurs biodiversité, publication de listes rouges, animation de réseaux d'acteurs divers, organisation d'ateliers techniques, de journées d'étude, de formations, webinaires...

L'ANBDD sollicite des financements auprès de ses partenaires pour réaliser ses missions, mener des accompagnements collectifs répondant aux besoins repérés, ou pour accompagner les acteurs dans le montage de leurs projets.

L'ANBDD met à disposition les données de base sur la biodiversité auprès des collectivités afin de les appuyer dans leurs démarches de progrès (Plateforme ODIN, fiches indicateurs EPCI).

L'ANBDD valorise les retours d'expérience régionaux dans le but de généraliser les actions vertueuses. Cette valorisation passe par la production de médias (vidéos, publications, fiches retex, ...) ou l'animation de temps d'échanges (RNDD, DDTour ...).

Moyens humains et compétences

L'ANBDD est constituée d'une équipe pluridisciplinaire de 21 agents, dont 10 dédiés à la biodiversité, 6 au développement durable et 5 transversaux ou administratifs.

Conditions tarifaires

- travaux en régie et accompagnements collectifs menés sur autofinancements et subventions,
- conventions financières,
- prestations tarifées sur devis.

Un exemple d'accompagnement eurois achevé

Dans le cadre de son dispositif [DDTour](#), l'ANBDD a récemment conventionné avec des collectivités de l'Eure pour coordonner des visites techniques à destination des élus et agents des collectivités normandes. Un circuit de visite sur la [renaturation de l'Iton](#) est animé par le conseil départemental de l'Eure en partenariat avec le syndicat mixte d'aménagement du bassin de l'Iton (SMABI) et la commune de Mesnil-sur-Iton. Un second circuit sur l'[éco-pâturage en régie communale](#) est proposé par la ville d'Évreux.

Ces retours d'expérience ont vocation à inspirer les collectivités désireuses de dupliquer ces démarches sur leur territoire.



Aides Territoires

 Élise MARION, directrice et l'animateur en DDTM de l'Eure, service SACT

 02 31 06 78 68 / 07 84 53 27 95

 aides-territoires@beta.gouv.fr

 <https://www.aides-territoires.beta.gouv.fr>

Missions

En rassemblant sur une seule plateforme les aides financières et en ingénierie mobilisables pour les projets locaux, Aides-territoires permet aux collectivités de donner vie aux ambitions de leur territoire.

Le service permet aux collectivités de chercher des aides et comporte :

- un moteur de recherche d'aides par territoire et type de projet,
- un système d'alertes mails pour gagner du temps de recherche,
- un espace de travail collaboratif qui facilite le suivi de vos projets,
- des projets publics et déjà subventionnés portés par d'autres collectivités pour s'inspirer.

Les porteurs d'aides peuvent déposer et diffuser leurs accompagnements, et en suivre la popularité.

L'onglet cartographie permet d'identifier les porteurs d'aides (nationaux et locaux) présents et mobilisables sur un territoire, en distinguant les aides financières des accompagnements en ingénierie.

Chaque porteur d'aide peut disposer d'une fiche présentant son action et ses modalités d'interventions, ainsi qu'une vitrine de ses accompagnements.

Cette cartographie dynamique et mise à jour en temps réel par les porteurs d'aides eux-mêmes est de nature à faciliter l'accompagnement des territoires.

Modalités d'intervention

L'utilisation de la plateforme est gratuite.

Il est recommandé aux collectivités (élus, agents, secrétaires de mairie) de se créer un compte et d'y inviter leurs collaborateurs pour bénéficier de toutes les fonctionnalités.

Un animateur Aides-territoires est présent en DDTM de l'Eure, au sein du service SACT (service appui et conseil aux territoires).

Conditions tarifaires

Service public numérique gratuit.

Un exemple d'accompagnement eurois achevé

18 projets publics eurois référencés sur la plate-forme, notamment :

- défense incendie de Heubécourt-Haricourt, Mandres, les Trois-Lacs et Beaumontel,
- remplacement de la chaudière par une pompe à chaleur à Tournedos,
- renaturation du village d'Aclou,
- plantation de haies à Illeville-sur-Montfort,
- aménagement d'un terrain multisports à La-Haye-Saint-Sylvestre,
- etc..

Association des Maires Ruraux d'Eure (AMR27)

 Laurance BUSSIÈRE
 06 81 02 71 22
 27.amre@gmail.com

Missions

L'AMRE, ce sont des maires qui s'engagent collectivement au service des communes rurales de l'Eure. La structure est membre du réseau de l'Association des maires ruraux de France, ce qui permet à ses adhérents de bénéficier de toutes les prestations, publications et services de cette dernière.

Modalités d'intervention

Par le biais de leur adhésion à l'AMR 27, les communes adhérentes bénéficient des prestations délivrées par le siège national de l'AMRF, c'est-à-dire d'un potentiel d'information important et de services appuyant les élus dans leur quotidien.

Le service communication de l'AMRF et tout particulièrement ses supports (Net-infos, Essentiel du mois) permettent aux élus d'être informés rapidement de l'actualité de la ruralité, des décisions et des politiques publiques qui impacteront leur territoire. Cette information est par ailleurs renforcée avec le magazine 36 000 communes.

Le service dépannage juridique permet aux maires de débloquent des situations et de lever des problèmes de droit auxquels ils sont confrontés dans leur gestion quotidienne.

Le service ingénierie accompagne les communes adhérentes dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets d'investissement. Il les aide à identifier et solliciter des sources de financement et les dirige vers d'autres services d'ingénierie. Il les informe sur les procédures et les outils opérationnels d'aménagement et d'équipement qu'ils peuvent mobiliser.

À travers le programme Élus Ruraux Relais de l'Égalité (ERRE), les adhérents peuvent être appuyés pour mener une action résolue et ambitieuse dans la lutte contre les violences faites aux femmes et les violences intrafamiliales.

Campagnol.fr : un service complet permettant de disposer d'un site Internet communal pour un coût d'abonnement peu élevé comprenant une plateforme internet pour créer et gérer son site, l'hébergement, la maintenance, les mises en conformité, un nom de domaine, et une assistance téléphonique.

Moyens humains et compétences

De par son appartenance au réseau de l'AMRF, l'AMR 27 permet à ses adhérents de bénéficier des services et de l'appui des équipes du siège de cette dernière, qui se compose de 15 salariés.

Conditions tarifaires

Le montant annuel de la cotisation à l'AMR 27 est de 90 euros par commune dont 75 € sont reversés au national (AMRF).

Un exemple d'accompagnement eurois achevé





Récemment, l'association a répondu à l'appel de la commune d'Harcourt qui sollicitait son aide pour accueillir une petite fille avec un handicap, âgée de 3 ½ ans à la rentrée scolaire 2023/2024. Cette enfant nécessitait une assise spécifique, dont le coût s'élève à environ 4100 €, et qui peut évoluer tout au long de sa scolarité. Les parents possédant déjà un équipement similaire à leur domicile, n'étaient pas éligibles à une seconde aide.



Grâce à l'intervention de l'AMR 27, la commune a pu trouver plusieurs soutiens pour aider les parents à acquérir des fonds nécessaires pour l'achat de l'équipement indispensable pour permettre à la petite d'intégrer l'école, soulagement pour l'équipe municipale et les parents et grand merci à Monsieur le préfet pour son écoute.

Entre autres encore, l'AMR 27 est venue en aide aux maires et secrétaires de mairie dans la prise en charge de leur mal-être, avec l'aide d'un psychologue...

Banque des Territoires

-  contact : Xavier RUAULT / Amaury ESCARBELT
-  site de Rouen 02 35 15 65 11
-  normandie@caissedesdepots.fr
-  <https://www.banquedesterritoires.fr/>

Missions

La banque des territoires accompagne les acteurs territoriaux dans l'élaboration et le déploiement de leurs projets d'avenir. Dans l'exercice de sa mission d'intérêt général et en tant qu'acteur public, elle contribue à la création d'un cadre de vie durable au bénéfice de tous. Elle favorise ainsi le développement économique et la cohésion sociale des territoires sur le long terme.

À ce titre, la banque des territoires est pleinement mobilisée pour accompagner la redynamisation des cœurs de ville et des petites villes de moins de 20 000 habitants. En tant que partenaire privilégié des programmes action cœur de ville et petites villes de demain, la banque des territoires soutient ainsi les projets portés par ces territoires : rénovation d'écoles, création de logements, développement des commerces, des mobilités, déploiement des infrastructures et des usages numériques...

L'action de la banque des territoires repose sur de l'appui en ingénierie de projets et financière, du financement en prêts et de l'investissement en fonds propres.

Modalités d'intervention

Pour les territoires action cœur de ville (ACV) et petites villes de demain (PVD) :

- co-financement d'ingénierie : accompagnement pour les études stratégiques, pré-opérationnelles et opérationnelles des projets structurants des territoires intégrés au périmètre de leur ORT jusqu'à 50% du montant TTC de l'étude,
- financement d'ingénierie à hauteur de 100% défini spécifiquement sur ces deux programmes,
- co-financement d'étude pré-opérationnelle d'OPAH, dans les deux ans suivant la signature de la convention d'adhésion et à hauteur de 25% dans la limite de 15 000€ pour les territoires PVD,
- co-financement du poste de chef de projet PVD à hauteur de 25% dans la limite de 15 000 €.

En complément d'un accompagnement spécifique pour ces territoires, la banque des territoires peut financer ou co-financer de l'ingénierie pour accélérer la transformation des projets et accompagner la structuration des projets des acteurs territoriaux, notamment pour soutenir et faciliter la mise en œuvre de la transition énergétique et écologique, le déploiement d'une offre de santé adaptée aux besoins du territoire, le développement d'un tourisme durable, l'aménagement et la reconversion des espaces territoriaux, le développement économique, la smart city et l'innovation dans les territoires.

Conditions d'intervention

Sous forme de crédits d'ingénierie en cofinancement, à hauteur de 50% maximum et dans la limite de la quotité d'intervention du maître d'ouvrage de l'étude, et de façon subsidiaire en financement à 100%.

Un exemple d'accompagnement eurois achevé

La banque des territoires a financé à 100% des études pré-alables et de potentialité pour la construction d'une résidence services senior à Louviers, d'un montant total de 16 912 €.

Elle a poursuivi son accompagnement en finançant ce projet : par apport de fonds propres et quasi-fonds propres à hauteur de 2.45 M€ et par un prêt renouvellement urbain action cœur de ville de 5,17 M€.



Cette opération idéalement située, à proximité des commerces, proposera une offre d'hébergement de qualité aux seniors autonomes.

La pose de la première pierre a eu lieu en septembre 2022 et la livraison est prévue pour 2024.



Centre National de la Propriété Forestière (CNPFP), délégation régionale Hauts-de-France - Normandie

-  contact :
-  site de Rouen 02 35 12 25 80
-  normandie@cnpf.fr
-  <https://hautsdefrance-normandie.cnpf.fr/>

Missions

Le CNPFP est un établissement public sous tutelle du ministère de l'agriculture, administré par des propriétaires forestiers élus.

Ses missions sont définies par le code forestier. Il est compétent, dans le cadre de la politique forestière pour développer, orienter et améliorer la gestion forestière des bois, forêts et terrains privés :

- instruction et agrément des documents de gestion durable (plan simple de gestion, règlement type de gestion, code des bonnes pratiques sylvicoles) ;
- mobilisation et dynamisation de la filière forêt/bois (favoriser le regroupement de la forêt privée qui est très morcelée) ;
- conseils et formation des propriétaires forestiers privés (de nombreuses visites diagnostiques individuelles ainsi que des réunions de vulgarisation) ;
- participation au développement forestier (installation et suivi de placettes expérimentales, réalisation d'études et développement d'outils d'aide à la décision) ;

Modalités d'intervention

Le CNPFP Hauts-de-France - Normandie est un interlocuteur pour les actions concernant la forêt dans l'aménagement du territoire (avis sur les plans locaux d'urbanisme, animation de sites Natura 2000, ...).

Moyens humains et compétences

Pour mener à bien ses missions, le CNPFP Hauts-de-France-Normandie est administré par un conseil de centre composé de 15 propriétaires forestiers élus pour 6 ans.

Le CNPFP Hauts-de-France-Normandie se compose de 14 personnes sur la région normande. La structure est représentée par une équipe dirigeante, une équipe administrative et des équipes techniques (environnement, territoire, expérimentation, vulgarisation).

Un exemple d'accompagnement achevé

En 2020, le grand port maritime du Havre (GPMH) a souhaité aménager un parc logistique et dans le cadre de ce projet, des surfaces ont dû être défrichées.

Le GPMH s'est engagé à compenser les surfaces défrichées en cherchant à reboiser des terrains forestiers. Le GPMH n'ayant pas les ressources internes pour trouver les zones à reboiser, le GPMH a passé une convention avec le CNPFP.

Ce dernier, de part sa compétence technique, sa bonne connaissance du terrain et des différents acteurs du territoire rural a ainsi recherché à identifier et définir les projets de boisements compensateurs : un premier tri s'est fait au bureau en fonction des critères retenus (seuils de surface, vérification des caractéristiques de boisements projetés, cohérence avec les zonages environnementaux, réglementation vis-à-vis de l'urbanisme, ...) puis des visites terrain ont permis de vérifier l'éligibilité technique et environnementale des dossiers retenus.

Le CNPF a poursuivi le travail en apportant un accompagnement technique lors de la plantation puis un suivi annuel durant les 3 premières années a été assuré.



Boisement compensateur

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE)

-  Sabine GUITEL, directrice
-  02 32 33 15 78
-  contact@caue27.fr
-  <https://caue27.fr/>

Missions

Le CAUE27 est une association départementale d'intérêt public. Sa mission est de promouvoir la qualité du cadre de vie sur l'ensemble du département.

Il apporte aux élus et particuliers, conseil, formation et sensibilisation dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'environnement.

EN ARCHITECTURE

Qu'il s'agisse d'un projet de réhabilitation, de construction ou d'extension de bâtiments publics (mairies, écoles, équipements sportifs ou socioculturels, bibliothèques, etc.), le CAUE27 vous accompagne pour définir votre projet, en apprécier avec vous la faisabilité, vous conseiller dans les consultations à engager pour réaliser votre opération.

EN URBANISME

Le CAUE27 vous accompagne dans l'élaboration de votre projet territorial, la préparation de vos opérations d'aménagement, la création ou la réhabilitation de nouveaux quartiers, la transformation de friches, l'aménagement d'espaces publics ...

EN PAYSAGE et ENVIRONNEMENT

Pour tous vos projets d'aménagement des espaces publics (places, cœurs de bourgs, abords de lavoirs, parcs, espaces récréatifs, abords des équipements publics, création ou extension de cimetières, espaces de stationnements ...), le CAUE27 vous définit avec vous les besoins et les attentes des utilisateurs et vous aide à recourir à une maîtrise d'œuvre compétente pour la concrétisation de vos projets.

Modalités d'intervention

Le CAUE27 répond à toutes demandes des collectivités adressées par téléphone, mail ou courrier en amont de la réalisation du projet. L'objet, le niveau de mobilisation des équipes, les délais d'exécution ainsi que les modalités pratiques de l'accompagnement sont formalisés au cours du rendez-vous pris sur le terrain avec la collectivité.

Ce premier rendez-vous permet ainsi de bien comprendre la demande et de proposer une méthodologie et un calendrier de travail adaptés.

Moyens humains et compétences

L'équipe du CAUE27 regroupe des architectes, des urbanistes et des paysagistes concepteurs qui vous accompagnent dans la phase pré-opérationnelle de vos projets en vous aidant à vous poser les bonnes questions, à identifier les points techniques et vous alerter sur les divers aspects de faisabilité de votre projet.

Conditions tarifaires

D'intérêt public, le CAUE27 intervient hors champs concurrentiel. Une contribution à son fonctionnement est demandée aux collectivités qui le sollicitent sur des accompagnements de plus de 4 jours.

Un exemple d'accompagnement eurois achevé

Aménagement du centre bourg de Beuzeville / 2023

Le CAUE27 accompagne la commune de Beuzeville dans son projet d'aménagement de centre-bourg depuis plusieurs années

Le CAUE27 a accompagné dans la stratégie à mettre en œuvre pour revitaliser le centre-bourg par l'habitat, le commerce et les équipements.

Les élus ont réalisé leurs opérations d'aménagement de la place centrale et de redistribution des places de stationnement. Ils ont en parallèle reconvertis des espaces en friche pour créer de nouveaux logements et transformé l'ancienne cidrerie en équipement culturel. Ils projettent encore l'aménagement d'un parc rafraichissant autour du manoir néo-normand qui abritera l'office du tourisme.

Au fil de ces opérations, l'activité du centre-bourg s'est intensifiée et son attractivité s'est renouvelée au point que la commune prévoit maintenant avec le conseil du CAUE27, l'aménagement d'un nouveau quartier d'habitat bas carbone.



l'ancienne cidrerie reconvertie



place du centre-bourg

CEREMA

 contact au sein de la structure : Sylvain LAIGNEL

 02 35 68 82 45

 relation-clients-normandie@cerema.fr

 sylvain.laignel@cerema.fr

Missions

Le CEREMA est l'établissement public expert au service de l'état et des collectivités, dans le cadre de l'adaptation des territoires aux évolutions du climat.

Il structure son offre de services autour de 6 grands domaines :

- ingénierie territoriale intégrée,
- bâtiments,
- mobilités,
- infrastructures,
- environnement et risques,
- mer et littoral.

Tiers de confiance, il est reconnu pour accompagner le triple défi de la transition écologique, énergétique et numérique des territoires. Engagé au service de la cohésion territoriale, le CEREMA apporte des solutions globales et sur-mesure aux collectivités, organismes publics et entreprises, pour aider les territoires à s'adapter au changement climatique.

Les équipes du CEREMA sont en capacité d'apporter une expertise neutre et de référence, en amont et en aval des politiques publiques et de la mise en œuvre de projets.

Cibler les solutions efficaces et pérennes les plus adaptées, capitaliser les bonnes pratiques, aider à innover, appliquer ou adapter les règles de l'art, réaliser des formations sur mesure etc. : telles sont les actions proposées par le CEREMA.

Véritable trait d'union entre le national et le local, entre les réglementations et leur application effective, entre la recherche académique et le déploiement d'innovation dans les territoires, le CEREMA adapte ses modalités d'intervention aux besoins des collectivités et entreprises.

Modalités d'intervention et conditions tarifaires

Les conditions d'accès aux prestations du CEREMA ont été considérablement simplifiées par le législateur en 2022 (loi 3DS du 21 février). La voie privilégiée pour les collectivités territoriales est désormais celle de l'adhésion qui permet en particulier

- une participation aux instances décisionnelles régionales et nationale
- un accès facilité à l'expertise du CEREMA, par simple voie conventionnelle, sans mise en concurrence ni publicité, dans le cadre juridique sécurisé de la quasi-régie
- de bénéficier d'un référent unique au sein de nos équipes
- un accès prioritaire aux expérimentations locales et aux dispositifs de recherche et d'innovation
- de bénéficier d'une remise de 5 % sur nos prestations

Tarifification de l'adhésion pour les communes et leurs groupements : 0.05€/hab avec un plancher à 500 € et un plafond à 2 000 €.

En dehors de l'adhésion, le CEREMA peut continuer à intervenir sous la forme de prestations ponctuelles d'appui, selon les modalités définies par le code de la commande publique.

Moyens humains et compétences

6 domaines d'expertise :

- 2 600 agents
- 1 724 ingénieurs et techniciens
- 180 agents impliqués dans la recherche



ACCOMPAGNER

les stratégies de transition de l'aménagement des territoires



SÉCURISER ET PÉRENNISER

les infrastructures de transport en particulier face aux changements climatiques



AMÉLIORER

l'impact des bâtiments sur le climat et leur qualité d'usage.



MAÎTRISER

les risques naturels et les impacts sur l'environnement, le climat et la consommation de ressources des projets d'aménagement et de transports



FAVORISER

des mobilités durables et sécurisées.



ASSURER

la sécurité et le développement durable des activités maritimes et fluviales en maîtrisant leurs pressions sur l'environnement,

ADAPTER

les territoires maritimes et littoraux aux évolutions du climat

Exemples d'accompagnements eurois achevés

- élaboration d'une trame verte et bleue à l'échelle de la ville de Sotteville-lès-Rouen,
- opération re-coquartier : valorisation et évolution des logements de la reconstruction avec l'établissement public foncier de Normandie,
- accompagnement petites villes de demain - Conches en Ouche, Vexin sur Epte, ...
- stratégie mobilité - communauté de communes des sources de l'Orne,
- évaluation aménagements cyclables - conseil départemental de la Manche,
- enquêtes EMC² Calvados,
- appui à la mise en place d'une zone à faibles émissions (communauté urbaine de Caen-la-Mer),
- développer et tester une nouvelle méthode d'auscultation des pistes cyclables - Conseils départementaux de la Manche et de l'Eure,
- conférence technique territoriale à Caen-la-Mer sur les techniques routières innovantes,
- programme national ponts : + de 600 communes et 1000 ponts en Normandie,
- stratégie énergétique - communauté de communes de la Vallée de la Haute Sarthe,
- réutilisation des eaux usées traitées - syndicats mixtes granvillais,
- étude sur le devenir du système d'endiguement de Saint-Pierre-du-Vauvray (27).



Chambre d'Agriculture de l'Eure

 contact au sein de la structure :

Mathieu DEWULF

chargé de mission urbanisme, aménagement et SIG

 02 32 78 80 63

 mathieu.dewulf@normandie.chambagri.fr

Dominique JOUNAY

coordinatrice territoires et environnement Eure

 02 32 78 80 54

 dominique.jounay@normandie.chambagri.fr

Missions

Interlocutrices privilégiées des pouvoirs publics en tant qu'expertes des questions agricoles, les chambres d'agriculture de Normandie assurent des missions de représentation, de développement, de conseil et de prestation auprès des agriculteurs, des collectivités et des opérateurs privés.

Notre ambition : placer l'agriculture au coeur des dynamiques de territoire.

- concilier économie agricole et préservation de l'environnement,
- préserver et valoriser l'activité agricole,
- développer des projets créateurs de valeur ajoutée pour l'agriculture et les territoires,
- faire dialoguer agriculture et société.

Modalités d'intervention et conditions tarifaires

Nous vous proposons un service adapté à chaque étape de vos projets :

- une expertise fine pour décrire et analyser les enjeux de votre territoire,
- une animation efficace pour bâtir vos projets, mobiliser, concerter et fédérer les acteurs,
- un accompagnement spécifique pour mettre en place vos plans d'actions.

Pour en savoir plus et découvrir **nos différents domaines d'interventions** :

- consultez notre site internet : <https://normandie.chambres-agriculture.fr/>
- consultez la rubrique « TERRALTO », qui permet d'avoir un aperçu clair des domaines d'expertise des chambres d'agriculture dans les enjeux de territoire :

<https://normandie.chambres-agriculture.fr/nos-solutions/terralto-pour-les-collectivites/>

Moyens humains et compétences

Pour vous accompagner, les chambres d'agriculture ont créé TERRALTO. Une palette de services regroupant conseil, expertise et formation dans une vision concertée et au plus près de vos réalités.

Un chef de projet territorial présent dans chacune de nos 4 antennes de l'Eure est votre interlocuteur privilégié pour mobiliser nos experts dans tout le réseau et accompagner vos projets :

- aménager le territoire tout en gérant le foncier agricole,
- structurer et valoriser l'offre alimentaire,
- gérer durablement la ressource en eau, la qualité de l'air,
- accompagner la transition énergétique, maintenir la biodiversité,
- encourager l'économie circulaire...

Conditions tarifaires

Sur devis, selon tarif en vigueur.

Un exemple d'accompagnement eurois achevé

Commande de la collectivité

La commune de Pitres envisage, avec le concours de son assistant à maîtrise d'ouvrage (Terres à maisons), la réalisation de l'opération « La frange du bourg » inscrite dans le PLUi-H.

Le projet consiste à aménager près de 14 hectares dont 10,73 hectares de surfaces agricoles pour réaliser de nouveaux logements. **Soucieuse des impacts de son projet sur l'agriculture, il a été confié à la chambre d'agriculture, la réalisation d'une étude préalable à la compensation collective agricole.**



Mission réalisée :

Pour répondre aux besoins de la collectivité et de l'aménageur, la chambre d'agriculture, a réalisé, au travers de cette étude, les actions suivantes :

- rencontre des exploitations impactées par le projet,
- identification des filières amont et aval liées à leurs pratiques sur l'emprise du projet,
- évaluation financière de l'impact de la perte des terres sur l'économie agricole,
- animation d'une concertation locale visant à identifier des porteurs de projets agricoles collectifs qu'il serait pertinent d'accompagner financièrement pour consolider l'économie agricole impactée par le projet.



Résultats :

- évaluation de l'impact de la perte des terres sur l'économie agricole du territoire : 1,18 € / m²,
- propositions de pistes d'actions ou de projets à financer afin de pouvoir consolider l'économie agricole impactée par le projet.

TERRALTO
ENSEMBLE FAISONS VIVRE VOS PROJETS

Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Portes de Normandie

 Laurent LESIMPLE
 02 32 38 81 40
 laurent.lesimple@normandie.cci.fr
 <https://www.portesdenormandie.cci.fr>

Missions

Établissement public ayant à sa tête des chefs d'entreprise élus, la CCI Portes de Normandie contribue au développement économique, à l'attractivité et à l'aménagement des territoires. Pour ce faire, elle est présente sur toute la chaîne de valeur du développement économique territorial :

- en amont d'un projet, elle accompagne la collectivité dans l'élaboration de sa stratégie et d'un plan d'actions (exemple : schéma et stratégie de développement économique) ou réalise des enquêtes (auprès des entreprises, des habitants, des consommateurs...) et, bien sûr, des études et diagnostics (étude d'attractivité d'un centre-bourg ou d'un centre-ville, identification et qualification du potentiel foncier en ZAE par exemple) ;
- en partenariat avec une collectivité, la CCI met en œuvre une large palette d'actions concrètes : densification des ZAE, accompagnement de projets d'immobiliers d'entreprises, animation de pépinières, gestion d'hôtels d'entreprises, bourse des locaux, création et animation d'union commerciale, accompagnement des porteurs de projet, boutiques à l'essai, réseau de boutiques éphémères, cessions de fonds de commerce, démarche d'écologie industrielle territoriale, formation... ;
- enfin les CCI proposent aussi aux collectivités des outils de pilotage et/ou d'aide à la décision : observatoire du commerce (CCI City Desk) ; observatoire des zones d'activités (Eco²-ZAE) ; bases de données socioéconomiques (CCI Baseco Normandie).

Modalités d'intervention

La CCI Portes de Normandie intervient auprès des porteurs de projets (création-transmission-reprise) du département de l'Eure sous la double délégation de l'état (COM-Convention d'objectifs et de moyens) et de la région Haute-Normandie (dispositif : [Ici je monte ma boîte](#)).

La CCI intervient aussi dans le cadre de la COM pour accompagner le développement des entreprises (transition numérique, transition écologique), et comme PPA-Personne Publique associée aux documents d'urbanisme.

Les accompagnements proposés par la CCI Portes de Normandie peuvent être territorialisés. Cela se traduit par la mise en place de conventions de partenariat public avec la collectivité, sur la base des missions de services public de la CCI (article L.710-1 du code du Commerce).

Moyens humains et compétences

En interne, la CCI Portes de Normandie dispose de moyens humains et de compétences dédiées à l'accompagnement des collectivités : chargés d'études économiques, gestionnaires de projets, sigistes, gestionnaires de bases de données...

Cette équipe dédiée aux territoires s'appuie pleinement sur les experts « conseillers entreprises » qui sont spécialisés sur la création d'entreprises, l'immobilier, le numérique, le tourisme, l'industrie, le développement durable, le commerce etc.

Enfin, en fonction des projets, la CCI peut faire appel à des partenaires externes pour compléter ses compétences.

Conditions tarifaires

Si certains accompagnements sont pris en charge intégralement par les CCI, les actions les plus structurantes nécessitent une participation financière de la collectivité.

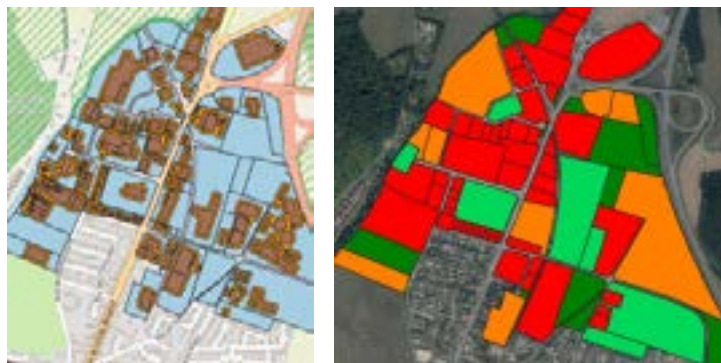
Plusieurs accompagnements proposés par les CCI bénéficient d'aides ou subventions qui prennent en charge une part du coût d'un projet.

Un exemple d'accompagnement eurois achevé

Focus accompagnement 1 : potentiel foncier en ZAE – EPN – 2022 – Parc d'activités-Gravigny

La loi climat et résilience, la trajectoire zéro artificialisation nette (ZAN), le SRADDET et la réduction par deux de la consommation foncière obligent à penser différemment le développement économique et l'implantation d'entreprises : reconquête des friches économiques et densification des parcelles sous-exploitées deviennent cruciales.

La CCI accompagne la collectivité dans sa trajectoire de sobriété foncière en zone d'activité économique (ZAE) en association avec les acteurs économiques. Il s'agit de maîtriser et piloter l'information foncière et « entreprises » de ces ZAE, d'identifier les potentiels de densification et de passer de la densification théorique à la densification réelle.



Pour ce faire, la CCI (solution eco²ZAE) couple un système d'information géographique pour le pilotage et une relation entreprise de proximité pour le suivi opérationnel. Une fois les potentiels identifiés, un dialogue renforcé est engagé avec les entreprises occupantes en étroite partenariat avec la collectivité.

Chambre de Métiers et de l'Artisanat Normandie (CMA)



Sabrina AIRAULT



06 34 78 33 55



sairault@cma-normandie.fr



<https://cma-normandie.fr>

Missions

[Missions et expertises](#)

Modalités d'intervention et conditions tarifaires

Les champs d'intervention de la chambre de métiers et de l'artisanat Normandie sont variés :

- accompagnement à la création, transmission et reprise d'entreprises ;
- diagnostics d'entreprises : diagnostic global ou thématique : numérique, innovation, métiers d'art, transition écologique ... ;
- réalisation d'enquêtes, d'études de marché, de diagnostics de territoire ;
- mise en place d'actions de développement économique : marketplace, transition numérique, transition écologique ;
- formations actions sur différentes thématiques (une formation en collectif suivie d'un accompagnement individuel sur la thématique) ... ;
- animation territoriale : valorisation des métiers, des savoirs-faires, formations en local ... ;
- accompagnement à la mise en place d'espaces collectifs, villages d'artisans ;
- accompagnement à la présélection de porteurs de projet (dernier commerce).

Moyens humains et compétences

Au sein de la direction territoriale Eure : une directrice territoriale, 3 responsables d'équipe territoriale animant des conseillers spécialisés sur les thèmes création-reprise-transmission d'entreprises, numérique-innovation, alimentaire-hygiène et transition écologique-développement durable.

Chaque territoire est représenté par des élus de la CMA, chefs d'entreprises implantés sur les territoires (Est Eure – Ouest Eure et Sud Eure).

Nos conseillers bénéficient d'une connaissance fine du territoire, couplée à une expertise technique pointue de l'entreprise artisanale. Chaque année, nos conseillers bénéficient d'un plan de formations leur permettant de maintenir et développer leurs compétences.

La CMA Normandie dispose d'un pôle d'innovation de l'artisanat sur les technologies numériques.

Un exemple d'accompagnement eurois achevé

La Maison des Métiers d'Art – GIVERNY - à Douains ouverte le 07 juin 2023.

Concept unique en France, la maison des métiers d'art - Giverny propose 900 m² dédiés à la valorisation et à la commercialisation des métiers d'art et de l'excellence au sein même du centre outlet haut de gamme McArthurGlen Paris-Giverny, nouveau village des marques à Douains.



Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire de Normandie (CRESS)

-  Sandrine VERSTAVEL, directrice
-  02 31 06 09 23
-  yamina.chocteau@cressnormandie.org
-  <https://www.essnormandie.org>

Missions

La CRESS Normandie est une association, qui a pour mission de :

- fédérer et représenter l'ESS et les entreprises de l'ESS,
- favoriser et accompagner le développement territorial,
- produire et diffuser de l'information et des ressources,
- appuyer à la création et au développement des entreprises de l'ESS,
- développer une culture ESS,

Pour les territoires et les petites villes de demain, la CRESS Normandie conseille et accompagne les collectivités, initie une démarche d'animation territoriale en appui sur des outils d'interconnaissance, de mise en réseau et de développement d'affaires. Elle réalise, d'autre part, la promotion des dispositifs et aides régionales, assure le renvoi des structures vers les ressources normandes à mobiliser (financements, acteurs de l'accompagnement, conseils...).

Modalités d'intervention et conditions tarifaires

Observatoire Régional de l'ESS (ORESS)

- réalisation d'Études, états des lieux sur un territoire ;
- réalisation de diagnostics statistiques sur une filière stratégique ou un secteur d'activité à enjeu ;
- animation de CARTECO, outil de cartographie collaborative des structures de l'ESS, qui font de la transition écologique :
 - étude spécifique sur un territoire,
 - actions de sourcing,
 - animation territoriale des structures de l'ESS, structuration de filières, rencontres d'affaires, mise en relation d'acteurs.

Développer une culture de l'ESS

- action de sensibilisation à l'ESS auprès des élus et des techniciens

Appui au développement et à l'animation territoriale

- organisation de « Rendez-vous du territoire », temps de mobilisation et d'animation territoriale ;
- favoriser la connaissance des différents outils de financement, organiser des temps d'information à destination des structures et des réseaux de l'ESS en phase de consolidation ou développement, sous format de webinaires ;
- organisation de rencontres d'affaires, sous format de speed-meeting ;
- animer des groupes de coopération économique thématique ou filière.

Moyens humains et compétences

Une équipe dédiée répartie sur 2 sites :

- pôle régional de l'économie sociale et solidaire à Hérouville Saint Clair
- Saint Etienne du Rouvray, au sein de l'ABBEI

Conditions tarifaires

Suivant sollicitation

Un exemple d'accompagnement eurois achevé

Seine Eure Agglo :

Dans le cadre de sa démarche «décarbonons Seine-Eure», Seine-Eure Agglo a sollicité la CRESS Normandie en mars 2023 pour un accompagnement spécifique en lien avec l'ESS.

Il s'est agi de répondre aux besoins, portant sur le développement de la capacité des acteurs de l'ESS à proposer une offre de service aux entreprises «classiques», en matière de décarbonation.

Conservatoire du Littoral

 Jean-Philippe DESLANDES, délégué de rivages

 02 31 15 30 90

 normandie@conservatoire-du-littoral.fr

 www.conservatoire-du-littoral.fr

Missions

Le conservatoire du littoral est un établissement public national créé en 1975, dont la mission est la préservation, par l'acquisition, de sites remarquables et menacés des côtes françaises. Les sites achetés entrent ainsi de façon définitive dans le patrimoine national de tous les français.

Ses objectifs sont la préservation des milieux naturels et des paysages remarquables et menacés, l'équilibre des littoraux et la prise en compte du changement climatique par une gestion raisonnée avec ses partenaires locaux, l'accès et l'accueil du public dans le respect des sites pour une sensibilisation à la préservation de l'environnement, et le développement durable pour toutes les activités présentes sur les sites.

En Normandie, à ce jour, le conservatoire du littoral protège avec ses partenaires 14 529 hectares (dont 5 000 hectares de domaine public maritime à Chausey), répartis sur 74 sites.

La politique d'acquisition du conservatoire du littoral est ambitieuse et repose sur une dotation de l'État complétée par des soutiens indispensables publics (Europe, collectivités territoriales, établissements publics) et privés (mécénat, dons et donations).

Au-delà de l'exercice des missions propres du conservatoire du littoral, le syndicat mixte littoral normand, structure d'emploi du personnel de la délégation Normandie du conservatoire du littoral permet d'élargir et d'exercer les missions complémentaires suivantes :

- l'animation sur la préservation des zones humides et littorales en Normandie,
- l'animation du dispositif Natura 2000 sur divers sites de Normandie,
- la coordination du projet territorial de la Saône et du projet européen PACCO (Promouvoir l'adaptation aux changements côtiers).

Modalités d'intervention

Le conservatoire du littoral peut procéder à toute acquisition de terrains situés dans son périmètre d'intervention ou constituant un intérêt écologique ou paysager, par entente amiable, par expropriation ou par préemption. Aussi, il est possible de transmettre de son vivant, au conservatoire du littoral, par un legs.

Il peut contribuer à la mise en relation d'acteurs du territoire, dont les collectivités, sur les sujets d'adaptation au changement climatique, sur le littoral.

Moyens humains et compétences

La délégation Normandie du conservatoire du littoral se compose de 25 agents. La structure est représentée par l'équipe dirigeante et administrative, le service intervention foncière et le service patrimoine qui assure les missions de propriétaire. Certains des référents territoriaux ont en charge le suivi et l'animation de missions annexes.

Conditions tarifaires

Le conservatoire du littoral ne réalise pas de prestations payantes. Il peut répondre aux sollicitations des collectivités dans la mesure de ses moyens et de ses disponibilités sur des sujets en lien avec ses missions et en priorité dans son domaine géographique de compétence (communes littorales)

Un exemple d'accompagnement eurois achevé

INGÉNIERIE ET PLAN DE GESTION

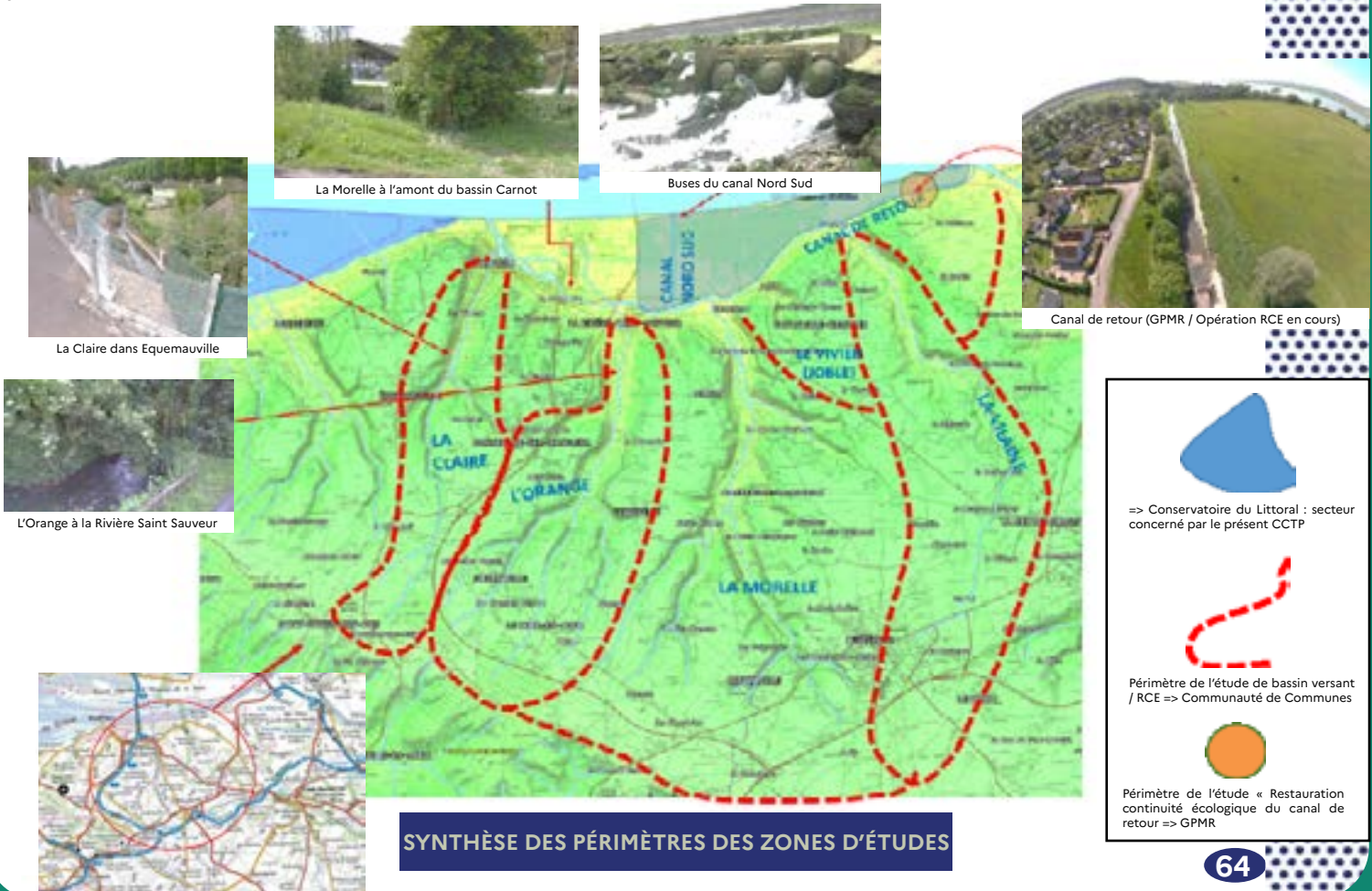
Une coopération territoriale pour le site des Rives de Seine Sud (27 -14)

Le Conservatoire du littoral est propriétaire d'un site « Rives de Seine Sud » de 746 ha, situé de part et d'autre des départements du Calvados et l'Eure, à l'exutoire des bassins versant de la Morelle, de l'Orange et de la Vilaine. Cet espace naturel d'une grande richesse, forme un système écologique original qui hérite d'un système hydraulique profondément modifié par l'Homme.




Afin de concilier les approches hydrauliques de franchissement des cours d'eau, de rétablir la continuité écologique et d'allier les enjeux environnementaux aux risques hydrauliques, le Conservatoire du littoral s'est associé, en 2020, à la Communauté de communes Honfleur-Beuzeville et à Haropa Port, pour mener conjointement une étude multi-thématique. Ces 3 études se nourrissant mutuellement portaient sur :

- l'acquisition de connaissances hydrologiques et hydrogéologiques sur le site, portée par le Conservatoire du littoral ;
- la restauration de la continuité écologique sur le canal de retour portée par Haropa Port ;
- la lutte contre les inondations et la restauration de la continuité écologique sur les bassins hydrographiques en amont du site, portée par la Communauté de communes de Honfleur-Beuzeville.

Ce travail en commun, financé par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie a permis de définir les enjeux du site et de proposer un programme d'action conciliant les dysfonctionnements hydrauliques et la préservation de la richesse et de la diversité des habitats naturels, de la faune et de la flore.



Établissement Public Foncier de Normandie (EPFN)

-  Fabien MANCEL, directeur anticipation et développement
-  06 46 80 62 21
-  f.mancel@epf-normandie.fr
-  <http://www.epf-normandie.fr>

Missions

L'établissement public foncier de Normandie (EPFN) est un établissement public de l'état. Il est un outil opérationnel mis au service des stratégies foncières des collectivités territoriales en permettant de mobiliser du foncier et en favorisant ainsi le développement durable, la lutte contre l'étalement urbain et la limitation de l'artificialisation des sols.

À ce titre, l'EPFN effectue des opérations foncières d'acquisition, de portage, de gestion et de cession dans le cadre de conventions. Il assure également des missions d'études et de travaux de recyclage urbain.

L'établissement peut donc, à la demande des collectivités territoriales ou de l'état :

- mobiliser du foncier,
- faciliter son utilisation ou son aménagement ultérieur.

L'EPFN est au service des 5 départements de Normandie : Calvados, Manche, Orne, Eure et Seine-Maritime.

Modalités d'intervention

Tous les 5 ans, l'établissement établit un programme pluriannuel d'interventions (PPI) qui définit le cadre technique, territorial et financier des interventions. Ce document fixe les orientations stratégiques de l'EPFN. Il est élaboré en traduisant les objectifs fixés par le gouvernement, mais aussi en tenant compte des besoins territoriaux exprimés par les collectivités et les enjeux locaux.

Les orientations fixées par le PPI 2022-2026 sont les suivantes :

- continuité des actions de l'EPF,
- sobriété,
- résilience,
- inclusion,
- production.

Le PPI de l'établissement est adossé à une convention EPF-Région actée pour les 5 prochaines années. Ce partenariat est articulé autour de 3 axes :

- l'observation et la compréhension de la dynamique de territoire : production de données, contribution aux démarches régionales comme le recensement des friches ;
- l'accompagnement des territoires pour définir leur stratégie foncière : étude de stratégie foncière, études d'urbanisme préopérationnelles, études diagnostics anticipés ;
- l'intervention à l'échelle des sites identifiés : interventions en recyclage foncier, dispositif d'abaissement de charges foncières.

Moyens humains et compétences

L'EPFN compte 77 collaborateurs, organisés en 3 directions :

- direction des interventions et du foncier en charge de la « capacité à faire » de l'EPF et son cœur métier autour de l'action foncière. De nombreuses expertises sont concentrées dans cette direction : expertise en négociation, procédures foncières, en matière d'études, de travaux de dépollution, déconstruction...
- direction de l'anticipation et du développement en charge d'imaginer les besoins et les outils de demain et d'apporter les précieuses connaissances dont le territoire à besoin pour se développer. Cette direction dispose de compétences en stratégie foncière, évaluation et innovation.
- direction de la gestion et des ressources en charge de toutes les tâches support qui permettent à l'EPF d'agir : expertise financière, comptable, juridique, informatique, géomatique, en communication...

Conditions tarifaires

L'EPFN ne se rémunère pas auprès des collectivités dans le cadre de ses missions.

Actuellement :

- le portage de biens est effectué sans frais d'actualisation et ce pendant une durée de 5 ans ;
- les outils de recyclage foncier et d'abaissement de charge foncière sont financés de façon tripartite : Région - EPF - collectivité (reste à charge entre 20% et 40% pour la collectivité).

Un exemple d'accompagnement eurois achevé

Reconversion de la friche SIM, située à Brionne, en une offre de logements

La société industrielle de manutention (SIM) est une ancienne entreprise de chaudronnerie-tuyauterie, fermée depuis une quinzaine d'années et située en plein cœur de la ville de Brionne. Ce site de 5.769 m² est constitué de 4 bâtiments représentant environ une superficie d'environ de 2.100 m².



Dans le cadre de la convention EPFN / région Normandie 2022/2026, l'EPFN cofinance et assure la maîtrise d'ouvrage de certaines opérations de résorption de friches, à la demande et au bénéfice des collectivités locales.

À ce titre et après avoir assuré la maîtrise foncière du site par l'intermédiaire de l'EPFN, la ville a souhaité mobiliser le fonds friches régional, pour réaliser les études techniques et des travaux de désamiantage et démolition des 4 bâtiments dont un en mitoyenneté et en façade de la rue Saint-Denis.

Les travaux de déconstruction, sous maîtrise d'ouvrage de l'EPF, ont débuté en automne 2022 et se sont achevés à l'été 2023.

Une nouvelle offre de logements adaptés et un pôle de santé sont envisagés sur ce site désormais libre à la réutilisation.



Dans le cadre de cette opération, l'EPFN est ainsi intervenu pour l'acquisition et le portage du foncier, poursuivi par des études préalables pour la maîtrise de l'ensemble des enjeux liés aux travaux et par les travaux de désamiantage et de déconstruction du site.

EUREKA

👤 Edwige LE GOFF (tourisme & attractivité), Mathieu PESIN (investisseurs)

☎ 02 32 62 04 27

@ info@eureka-attractivite.fr

🌐 <http://www.eureka-attractivite.fr>

Missions

Eurêka, c'est l'agence d'attractivité de l'Eure, de ses villes et ses villages. Créée début 2023 sous l'impulsion du département de l'Eure, Eurêka est l'interlocutrice privilégiée pour valoriser, en grand format, tout ce que l'Eure a de meilleur. L'agence a pour triple objectif l'attractivité touristique, l'attractivité résidentielle et le marketing territorial, afin de donner une longueur d'avance à l'Eure dans un contexte de concurrence exacerbée entre les territoires.

Nos équipes sauront construire une réponse sur-mesure à votre besoin grâce à son expertise inégalée des richesses et du potentiel de l'Eure.

Modalités d'intervention

Accompagnement touristique :

- solliciter un diagnostic flash de territoire, et ainsi faire un état des lieux des forces et faiblesses de l'intercommunalité ou de sites touristiques publics ;
- se faire accompagner sur la mise en place d'une stratégie globale de développement touristique du territoire ;
- intégrer la place de marché départementale : vitrine en ligne de toutes les activités et hébergements touristiques eurois, cette plateforme permet aux visiteurs d'effectuer leurs réservations en temps réel. Gratuite, elle vous intéressera ainsi que les associations de votre territoire pour vos événements et activités ;
- se positionner sur la démarche Petites Cités de caractère, mettre en avant la qualité du cadre de vie avec Villes et Villages Fleuris, participer à la dynamique des mobilités douces avec Accueil vélo, et s'appuyer sur d'autres labels pour développer votre attractivité.

Attractivité professionnelle et résidentielle :

- convier Eurêka à vos journées d'accueil « nouveaux arrivants » pour présenter l'Eure et ses richesses ;
- bénéficier de guides d'accueil sur commande pour vos nouveaux habitants ;
- faire appel à l'agence pour faciliter l'installation de nouveaux arrivants et/ou professionnels de métiers en tension (recherche de logement, réseau pour un emploi du (de la) conjoint(e)...).

Recherche d'investisseurs & développement local :

- faire rayonner vos appels d'offres et marchés publics auprès d'acteurs et porteurs de projets qui s'intéressent à l'Eure ;
- vous accompagner sur le (re)développement de sites patrimoniaux et de locaux en recherche d'une nouvelle vie ;
- être mis en relation avec les bons interlocuteurs du territoire pour répondre à vos problématiques.

Moyens humains et compétences

Une équipe de 17 personnes répartie en 3 pôles, travaillant en collaboration avec les acteurs du territoire.

Conditions tarifaires

Selon prestation / sur demande, possibilité de prestation personnalisée.

Un exemple d'accompagnement eurois achevé

Création du guide « S'installer » de l'Eure Novembre 2023

Donner envie et faciliter l'installation dans l'Eure : voilà l'objectif de ce nouvel outil en 2023. Le guide *S'installer dans l'Eure* propose une photographie complète du département avec tous les sujets cruciaux pour les nouveaux arrivants : logement, éducation, emploi, loisirs...

160 pages pour promouvoir l'Eure comme destination de vie : un territoire accueillant, idéalement situé, authentique et préservé, où il fait bon vivre et travailler !





Disponible dès novembre 2023 pour les entreprises et collectivités souhaitant attirer et accompagner !

Soirée Armada pour attirer les étudiants en médecine 10 juin 2023, Rouen

En collaboration avec le Département de l'Eure, l'agence a profité d'un événement unique, dans un cadre privilégié et festif, pour créer la rencontre entre les élus, les professionnels de santé et les étudiants en fin de cursus. L'occasion de présenter de manière vivante et légitime le bénéfice d'une vie professionnelle médicale dans notre département. 60 étudiants ont pu goûter à l'accueil eurois et se projeter sur le territoire !



Eure Normandie Numérique

-  Arnaud HADIDA, directeur
-  02 32 31 93 09
-  mairie@eurenormandienumerique.fr
-  <https://www.eurenormandienumerique.fr>

Missions

Avec la création en 2014 du Syndicat Mixte Eure Normandie Numérique, les collectivités qui le composent (région, département et les 13 EPCI eurois) se sont dotées d'un outil permettant d'assurer la mise en œuvre de la politique d'aménagement numérique voulue par les élus eurois. Eure Normandie Numérique a bâti en 2017 un plan structuré de déploiement des infrastructures de télécommunication du haut et très haut débit sur le territoire du Département de l'Eure. Le Syndicat assure la généralisation de la mise à du très haut débit d'ici 2025, pour tous les Eurois, dans sa zone d'intervention. Elle concerne environ 263 000 foyers, administrations, sites publics et entreprises.

En septembre 2022, le syndicat se dote d'une seconde compétence : «Services et outils numériques», exercée via son Agence du Numérique, afin d'accompagner ses membres dans leur transformation numérique rendue pleinement accessible, et dans des conditions optimales, grâce à l'infrastructure à très haut débit.

À ce titre, il peut mettre à disposition :

- des moyens et des solutions techniques adaptés,
- mutualiser des coûts de développement et de maintenance,
- assurer un niveau d'expertise propre à garantir la sécurité, la fiabilité et la pérennité des solutions mises en œuvre.

Modalités d'intervention

Pour la compétence services et outils numériques, le syndicat intervient à la demande de ses membres, du conseil jusqu'à l'accompagnement ou l'assistance à la maîtrise d'ouvrage selon le type de projet.

Moyens humains et compétences

Une équipe agile de 14 personnes polyvalentes et travaillant sur des sujets transverses et pouvant s'appuyer sur le catalogue de services du délégataire ENTHD.

Eure Normandie Numérique accompagne des structures publiques adhérentes sur tout projet d'infrastructure, (interconnexion de sites, vidéo-protection en coopération avec le délégataire, objets connectés, ...) selon leurs besoins.

Offre d'une plateforme d'e-administration comprenant des applicatifs numériques interopérables pour simplifier et sécuriser les démarches administratives en ligne des structures publiques.

Offre d'un centre de ressources : sensibilisation, information et formations sur les sujets d'actualité numérique, veille sur les financements possibles de projets numériques, veille technologique et mise en réseau des adhérents.

Offre en matière de sobriété numérique, notamment dans le domaine du recyclage et de la revalorisation du matériel informatique.

Offre en matière de cyber-sécurité: sensibilisation des adhérents aux risques et proposition d'un pack cyber pour mieux sécuriser les données et les systèmes d'information des adhérents.

Conditions tarifaires

Une adhésion pour la partie services et outils numériques de :

- 0,10€ / habitant / an pour les communes
- 150€ / an de 1 à 10 agents, 300€ / an de 11 à 20 agents et 600€ / an pour plus de 20 agents pour les syndicats.

Pour toute demande sur mesure, un chiffrage pourra être réalisé.

Un exemple d'accompagnement euros achevé

- Accompagnement à la fin du déploiement du réseau fibre sur le département de l'Eure (hors ex GEA déployé par SFR et Vernon & Louviers déployé par Orange) et résolution des problèmes locaux (réunions publiques en réponse aux questions des administrés, suivi des aménagements neufs, lien avec les syndicats, ...).
- Aide pour la perception de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (pilote réalisé avec la ville de Bernay).
- Aide à la définition de leur projet numérique (pilote réalisé avec plusieurs communes pour la mise en place de leur système de vidéo-protection).
- Support des outils numériques mis à disposition pour toutes les communes, syndicats et EPCI adhérents.

Foncière de Normandie

Trinidad CADOR, responsable opérationnelle

07 88 46 96 74

tcador@foncieredenormandie.fr

<https://www.foncieredenormandie.com>

Missions

Dans le cadre de sa politique en faveur de la revitalisation des centres-villes, centres-bourgs et quartiers, la région Normandie a décidé de créer au printemps 2021, avec l'appui de ses partenaires, une structure pour assurer le portage de long terme de l'immobilier commercial.

L'action de la Foncière de Normandie consiste à acquérir, porter l'immobilier commercial et de services de centre-ville et de l'exploiter, en le proposant à des candidats à la reprise des commerces et des porteurs de projets.

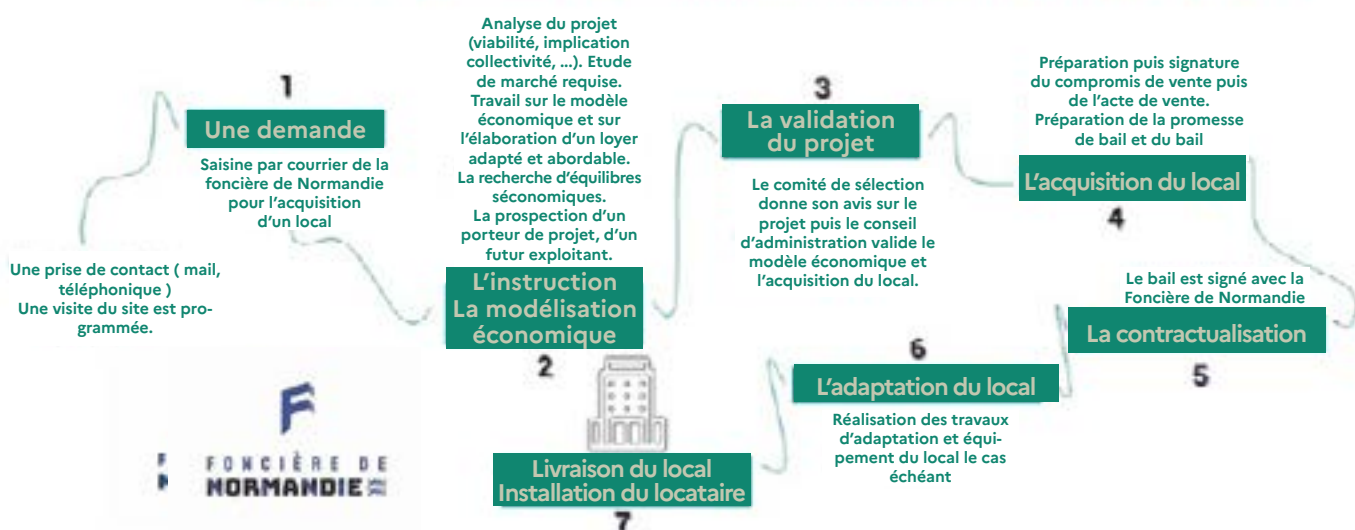
La Foncière de Normandie doit être saisie par le territoire (commune et/ou EPCI) confronté à une vacance et souhaitant insuffler une redynamisation commerciale.

Modalités d'intervention

Les délais de redynamisation et de réactivation du local identifié sont variables selon la complexité du dossier (en moyenne entre 4 et 18 mois).

Un modèle économique est établi (soumis à validation des instances décisionnelles de la Foncière de Normandie) : il faut que la recette locative soit en cohérence avec l'investissement. Un schéma présentant les modalités d'intervention :

Du premier contact à l'installation : Parcours du porteur de projet



1. demande : saisine par courrier de la foncière de Normandie pour l'acquisition d'un local ;
2. instruction et modélisation économique : analyse du projet (viabilité, implication collectivité...), étude de marché requise. Travail sur le modèle économique du projet et sur l'élaboration d'un loyer adapté et abordable. Recherche d'équilibres économiques, prospection d'un porteur de projet, d'un futur exploitant ;
3. validation du projet : le comité de sélection donne son avis sur le projet puis le conseil d'administration valide le modèle économique et l'acquisition du local ;
4. acquisition du local : préparation puis signature du compromis de vente. Préparation de la promesse de bail et du bail ;
5. contractualisation : le bail est signé avec la Foncière de Normandie.

Moyens humains et compétences

- la SEM normande est dotée d'un capital de 5 millions d'euros
- direction de la gestion et des ressources

Actionnaires :



60% soit 3 M€



10% soit 500 000€



10% soit 500 000€



10% soit 500 000€



3,5% soit 175 000€



3,25% soit 162 500€



3,25% soit 162 500€

Un exemple d'accompagnement eurois achevé

Vexin-sur-Epte (27) - Un exemple d'opération complexe et d'un montage avec trois investisseurs : Foncière – SILOGE – Porteurs de projet

Au cœur du village-rue de Vexin-sur-Epte, 11 Rue Chesnay, un ensemble immobilier composé de l'épicerie du village et ses réserves, d'un logement T4 et d'un jardinet étaient à vendre depuis le printemps 2021. Les exploitants actuels, engagés dans un nouveau projet de vie, dans une autre région, ne parvenaient pas à trouver de successeurs.



Partenaire en ingénierie territoriale



une en reconversion professionnelle et l'autre ayant une solide expérience dans le domaine de la vente ont été identifiées ; elles se portent acquéreurs du fonds, du gros matériel et du stock. Et la Foncière de Normandie acquiert l'épicerie, les réserves, le jardinet (pouvant être valorisé si l'offre snacking est développé).

Il s'agit d'une opération partenariale forte.

Les élus de la commune de Vexin-sur-Epte craignaient la disparition de ce commerce de première nécessité avec le risque d'une transformation de cet ensemble immobilier en logement. Compte tenu de l'enjeu, la Foncière de Normandie a été interpellée.

La difficulté majeure était de faire correspondre un loyer de sortie abordable avec un prix d'acquisition élevé.

La division en volumes a été privilégiée : l'appartement sera détaché du local commercial. Une entrée individualisée était requise.

SILOGE a été associé au projet et après visite et études préalables accepte d'acquérir le T4.

Une recherche active d'exploitants potentiels a été engagée ; deux porteuses de projet dont

Groupe EAD - Eure Aménagement Développement

 Alexandre LEGOFF

 02 32 31 68 62

 alexandre.legoff@groupe-ead.fr

Missions

Acteur majeur au sein du département, le Groupe EAD est une grappe d'EPL regroupant plusieurs entreprises publiques locales (SEM et SPL) ayant pour mission de l'aménagement, le développement économique urbain et rural du territoire du département de l'Eure

Le groupe EAD (Eure Aménagement Développement) entretient des liens étroits avec différents partenaires et réseaux, notamment Appui 27, agence de la ruralité, la SCET, la fédération des EPL, la caisse des dépôts et consignations, les chambres de commerce et d'industrie (CCI) et les banques privées... Ces partenariats permettent de bénéficier de ressources complémentaires et d'expertises spécifiques pour mener à bien les missions confiées par les élus locaux et institutionnels pour hybrider le public et le privé dans une chaîne de valeur globale de projet.

Expertise et Missions

Le groupe EAD se distingue par son expertise pluridisciplinaire qui lui permet de mener à bien des missions variées et complémentaires pour le développement du département de l'Eure :

- **aménagement du territoire** : le groupe EAD intervient dans la planification et la mise en œuvre de projets d'aménagement économique, urbain et rural. Ces projets visent à développer des infrastructures adaptées aux besoins des populations, à valoriser le patrimoine naturel et culturel, ainsi qu'à promouvoir une utilisation équilibrée du foncier : sobriété foncière, écoquartier, désimperméabilisation, renaturation, reconversion de friche, réhabilitation de centre-bourg, accompagnement PVD ... ;
- **développement économique** : en soutenant les initiatives locales et en collaborant avec les acteurs économiques, le groupe EAD contribue à favoriser les effets levier pour dynamiser l'économie du département de l'Eure. Il favorise l'implantation d'entreprises, la création de zones d'activités, et met en place des dispositifs de soutien à l'innovation et à l'emploi, notamment à travers les filiales de la SEM EAD (Immobilière de l'Eure et SCI Helios) ;
- **habitat et logement** : l'expertise du groupe EAD dans le domaine de l'habitat lui permet de participer à la construction et à la réhabilitation de logements, en accordant une attention particulière à la mixité sociale et à l'accessibilité au logement pour tous, notamment par son expertise en promotion immobilière ;
- **environnement et développement Durable** : le groupe EAD s'engage dans la préservation et la valorisation de l'environnement, en favorisant le développement d'infrastructures respectueuses de l'écosystème, la promotion des énergies renouvelables et la mise en place de démarches éco-responsables ;

Partenaire en ingénierie territoriale

- **appui à l'ingénierie territoriale** : en tant qu'acteur départemental, le groupe EAD facilite la coopération entre les différents acteurs locaux et les collectivités territoriales. Le groupe EAD intervient notamment en soutien des petites communes sur les consultations, le montage, les études de faisabilités d'audit d'énergétiques en recherche de subventions...

Au travers de ses missions et de son expertise, le groupe EAD œuvre activement pour l'aménagement et le développement harmonieux du département de l'Eure. Il contribue ainsi à l'amélioration de la qualité de vie des habitants, au renforcement de l'attractivité du territoire et à la préservation de son patrimoine.

Les élus locaux trouvent auprès d'EAD plusieurs modes de réponse et démarches à leur disposition pour mener sur mesure leur projet selon leur stade d'avancement et bénéficier de son expertise dans divers domaines d'intervention.

Voici quelques exemples :

- **Solliciter des études et des conseils techniques** : les élus peuvent faire appel au Groupe EAD pour obtenir des études d'aménagement, des diagnostics territoriaux, des analyses économiques ou environnementales, etc. Ces études permettent de mieux comprendre les enjeux et les besoins du territoire, fournissant ainsi des éléments de réflexion pour la prise de décision.
- **Ensemblier et gestion de projet** : les élus peuvent coordonner des partenariats à travers le Groupe EAD, notamment dans le cadre de projets complexes ou d'envergure nécessitant une coordination entre plusieurs acteurs.
- **Accéder aux dispositifs de financement** : le groupe EAD peut assister ses clients sur les différents dispositifs de financement disponibles pour leurs projets. Il peut les accompagner dans la recherche de subventions, de financements européens, nationaux ou régionaux, en les aidant à constituer les dossiers et en les orientant vers les partenaires financiers appropriés.

Les domaines d'intervention proposés par le groupe EAD couvrent un large spectre et peuvent inclure :

- **aménagement urbain et rural** : Planification des espaces, revitalisation des centres-bourgs, création de zones d'activités ;
- **développement économique** : Appui à l'implantation d'entreprises, soutien à l'innovation, développement du tourisme ;
- **construction** : construction de logements, rénovation énergétique des écoles et équipements publics ou institutionnels (tourisme, culturel, sanitaire, médicosocial,...) ;
- **environnement et développement durable** : Préservation des espaces naturels, gestion des ressources, transition énergétique ;
- **mobilité et transports** : amélioration des réseaux de transports en commun, développement des modes de déplacement doux.

Les élus locaux peuvent également bénéficier de la maîtrise d'ouvrage déléguée, qui est la spécialité première du groupe EAD. La maîtrise d'ouvrage déléguée consiste à confier au groupe EAD, la responsabilité de conduire et de superviser la réalisation d'un projet d'aménagement ou de développement, en agissant en tant que représentant de la collectivité.

En promouvant la maîtrise d'ouvrage déléguée auprès des élus locaux, le groupe EAD met en avant les avantages de cette approche collaborative :

- **Expertise et accompagnement** : le groupe EAD possède une expertise solide dans la gestion de projets d'aménagement. En optant pour la maîtrise d'ouvrage déléguée, les élus peuvent s'appuyer sur le savoir-faire du groupe EAD et bénéficier d'un accompagnement personnalisé tout au long du projet.

- **Gestion de projet** : l'intervention d'EAD en maîtrise d'ouvrage déléguée permet aux collectivités de se concentrer sur leurs missions publiques et de déléguer les aspects techniques, financiers, financiers, juridiques et administratifs du projet au groupe EAD. Cela permet d'optimiser les ressources et de garantir une gestion efficace du projet.
- **Sécurisation des procédures et des coûts** : le groupe EAD, en tant que maître d'ouvrage délégué, est en mesure de rechercher des financements et de contractualiser dans l'intérêt général avec les entreprises et les prestataires pour obtenir les conditions économiquement les plus avantageuses.
- **Coordination et suivi de chantier** : le groupe EAD assure la coordination entre les différents acteurs impliqués dans le projet (architectes, entreprises, services techniques, etc.) et assure le suivi de chantier. Cela garantit une meilleure coordination des travaux, le respect des délais et la qualité des réalisations.

Moyens humains et compétences

Le groupe EAD est doté d'une équipe de professionnels hautement qualifiés et expérimentés, composée d'une vingtaine d'experts spécialisés en aménagement, construction et développement économique. Ces professionnels, qui constituent le cœur du groupe EAD, apportent leur compétence diversifiée et complémentaire (architecture, urbanisme, aménagement, chantier, commande publique ...) pour mener à bien les missions confiées par les élus locaux, les collectivités territoriales mais aussi les institutionnels.

Conditions tarifaires

Le groupe EAD propose une tarification personnalisée, adaptée à chaque projet. La tarification est basée sur différents critères tels que la complexité du projet, sa taille, les services demandés, le niveau d'accompagnement requis et les ressources mobilisées. Cette approche permet de garantir une tarification sur mesure aux enjeux du projet.

Un exemple d'accompagnement eurois achevé

Parmi les opérations livrées au 31/12/22
LIVRAISON de l'Espace Edmond Lemoine.



M013 - Réhabilitation de la salle des fêtes de Gasny
Rémunération globale : 44 000 €
Enveloppe financière des travaux : 1117 K€
Réception : fin 2022
État d'avancement : fin du mandat 2023

Partenaire en ingénierie territoriale



Office Français de la Biodiversité (OFB)

- 👤 Luc TISON, chef de service
- ☎ 02 32 52 05 08
- @ sd27@ofb.gouv.fr
- 🌐 <https://www.ofb.gouv.fr/>



Missions

L'office français de la biodiversité (OFB) est un établissement public dédié à la sauvegarde de la biodiversité. Il est chargé de la protection et la restauration de la biodiversité, en métropole et dans les Outre-mer.

Créé au 1er janvier 2020 par la loi n°2019-773 du 24 juillet 2019, l'office français de la biodiversité est sous la tutelle du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire. M. Olivier Thibault en est le directeur général.

L'OFB est au cœur de l'action pour la préservation du vivant dans les milieux aquatiques, terrestres et marins. Il joue un rôle essentiel pour lutter contre l'érosion de la biodiversité face aux pressions comme la destruction et la fragmentation des milieux naturels, les diverses pollutions, la surexploitation des ressources naturelles, l'introduction d'espèces exotiques envahissantes ou encore les conséquences des dérèglements climatiques.

Cet établissement public travaille chaque jour en mobilisant un ensemble d'acteurs, de décideurs et de citoyens autour de la biodiversité : État, collectivités territoriales, associations, entreprises, scientifiques, agriculteurs, pêcheurs, chasseurs, pratiquants des sports de nature... Un rôle de levier indispensable à la réduction des pressions exercées sur la faune, la flore et leurs habitats.

L'OFB est responsable de 5 missions complémentaires :

- la police de l'environnement et la police sanitaire de la faune sauvage,
- la connaissance, la recherche et l'expertise sur les espèces, les milieux et leurs usages,
- l'appui à la mise en œuvre des politiques publiques,
- la gestion et l'appui aux gestionnaires d'espaces naturels,
- l'appui aux acteurs et la mobilisation de la société.

Modalités d'intervention

Dans le département de l'Eure, l'office français de la biodiversité (OFB) est présent sous la forme d'un service départemental composé de 15 techniciens de l'environnement répartis sur 3 implantations :

- Évreux, siège de notre service,
- Bernay,
- Les Andelys.

Pour nous contacter sur les sujets portés par notre établissement, un numéro et une adresse courriel :

- ☎ 02 32 52 05 08
- @ sd27@ofb.gouv.fr

Partenaire en ingénierie territoriale

Deux grands blocs missions peuvent concerner plus particulièrement les élus :

- **la police de l'environnement**

Pour prévenir et réprimer les atteintes à l'environnement, 15 inspecteurs de l'environnement de l'office français de la biodiversité dans l'Eure, apportent leur expertise technique, surveillent le territoire, sensibilisent les usagers, recherchent et constatent les infractions, et font des interventions de contre braconnage.

Pour pouvoir assurer ces missions, les pouvoirs de police des inspecteurs de l'environnement ont été renforcés.

L'office joue également un rôle majeur dans la mise en œuvre du dispositif « éviter, réduire, compenser ». Dans le cadre des projets d'aménagement, ce dispositif a pour objectif d'éviter les atteintes à l'environnement, de les réduire si elles ne peuvent être évitées, et de les compenser lorsqu'elles ne peuvent être ni évitées, ni réduites.

Les agents émettent des avis techniques à destination des services de l'état sur les impacts potentiels de projets d'aménagement faisant l'objet d'une autorisation ou déclaration administrative. Ils contrôlent le respect par le maître d'ouvrage.

- **l'appui aux acteurs et la mobilisation de la société**

L'office français de la biodiversité a pour mission la mobilisation de l'ensemble de la société en faveur de la biodiversité. Son rôle de levier auprès des acteurs, décideurs et des citoyens doit contribuer à réduire les pressions exercées sur la faune, la flore et leurs habitats tout en multipliant les contributions positives. Pour ce faire, l'établissement entend faire monter le sujet biodiversité dans l'opinion publique et créer les conditions optimales pour favoriser l'engagement de tous.

Pour animer la mobilisation, l'OFB travaille à créer les conditions pour que les acteurs non étatiques comme les entreprises, les collectivités, les fédérations, les associations se mobilisent et s'engagent à leur mesure notamment via l'initiative dédiée aux collectivités, «Territoires engagés pour la nature», et aux entreprises, «Entreprises engagées pour la nature». Il joue un rôle de «cœur» de réseau pour les acteurs, auxquels il apporte un accompagnement technique et financier dans le champ de compétence de l'établissement.

L'OFB lance également de nombreuses initiatives de sensibilisation afin de favoriser une prise de conscience et d'encourager les citoyens à agir en faveur de la biodiversité.

Moyens humains et compétences

Afin d'accomplir leurs missions, les agents de l'OFB disposent de pouvoirs de police comportant deux aspects, un volet de police administrative et un volet de police judiciaire. La police administrative intervient pour éviter (ou interdire) un possible trouble à l'ordre public et pour assurer la bonne mise en œuvre de la réglementation. La police judiciaire intervient pour réprimer un trouble à l'ordre public.

En police judiciaire, les inspecteurs de l'environnement de l'OFB sont habilités à constater les infractions aux lois et aux règlements intégrés au code de l'environnement, mais aussi au code de procédure pénale, au code forestier et au code rural et de la pêche maritime.

Ce sont des agents de l'établissement commissionnés par le ministre chargé de l'écologie, et assermentés auprès des tribunaux.

Leurs domaines de compétence portent sur :

- la police de l'eau ;
- la police des espaces naturels (milieux «protégés», circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels) ;
- la police de la faune, de la flore, des minéraux ;
- la police de la chasse ;
- la police de la pêche ;
- la police de la publicité, des enseignes et préenseignes ;
- les infractions prévues par le code pénal en matière d'abandon d'ordures, déchets, matériaux et autres objets.

De plus, les inspecteurs de l'environnement de l'office français de la biodiversité sont compétents pour rechercher et constater les infractions aux dispositions de la santé publique vétérinaire en tant que cette dernière concerne les animaux de la faune sauvage relatives à :

- la lutte contre les dangers sanitaires concernant les animaux ;
- la garde et la circulation des animaux et des produits animaux ;
- la lutte contre les dangers zoonosés.

Les missions de police de l'OFB s'inscrivent également au travers de la mission inter-services Eau et nature (MISEN) et du plan de contrôle qui en découle validé par le préfet et le procureur de la république.

Le service départemental OFB de l'Eure est composé de 15 inspecteurs de l'environnement eau et nature auxquels peuvent venir en appui les services régionaux de la direction régionale Normandie.

Région Normandie

Direction de l'Aménagement des Territoires Service Vie des Territoires et Contractualisation

☎ 02 35 52 31 24

🌐 <https://monespace-aides.normandie.fr>

Accompagnement des collectivités pour la réalisation d'études pré-opérationnelles de revitalisation

Missions

Le maintien de centralités dynamiques est un axe structurant de la politique d'aménagement du territoire régional, plus particulièrement dans une optique de sobriété foncière et énergétique. Au côté des subventions d'investissement apportées dans le cadre des contrats de territoires, la Région a développé une aide à la réalisation d'études pré-opérationnelles de revitalisation. Cette étude doit permettre d'identifier des actions et des travaux à engager pour renforcer l'attractivité des espaces ciblés.

Modalités d'intervention

L'étude doit :

- Être réalisée par un bureau d'études spécialisé
- Produire un diagnostic intégré abordant l'ensemble des thématiques suivantes :
 - Démographie
 - Habitat et amélioration du cadre de vie
 - Commerce et développement économique
 - Services à la population
- Aboutir à une proposition de plan d'actions, contenant un calendrier prévisionnel. L'impact des actions proposées dans le centre ou le quartier sur le reste du territoire communal / intercommunal doit être clairement identifié.

Les travaux préconisés par le plan d'action devront avoir commencé dans les trois ans suivant la fin de l'étude, sous peine de reversement de la subvention accordée par la Région.

Bénéficiaires :

- Communes,
- EPCI,
- Syndicats Mixtes,
- PETR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural),
- SEM/SPL (Sociétés d'économie mixte / Sociétés publiques locales).

Caractéristiques de l'aide

Dépense subventionnable plafonnée à 60 000 € HT par étude dans la limite d'une étude par secteur (centralité ou quartier).

Aide régionale fixée à 50 % de la dépense subventionnable.

Direction de l'Economie, de l'Enseignement Supérieur, du Tourisme, de la Recherche et de l'Innovation Service Tourisme

 tourisme@normandie.fr

 02 31 06 95 72

 www.normandie.fr

Accompagnement des collectivités pour la réalisation d'études pré-opérationnelles de revitalisation

Missions

L'activité touristique est une composante importante de l'économie régionale et concerne très largement le territoire. Son développement suppose un diagnostic et une stratégie solides.

L'équipe du service Tourisme de la Région Normandie apporte son ingénierie et son expertise auprès des porteurs de projet pour les aider à définir leur projet de développement touristique. Le service dispose d'une expertise générale dans le domaine du tourisme et d'expertises plus poussées dans certains domaines/filières. Il peut aider à la définition de stratégies de territoires et dans la réflexion autour de la mise en tourisme d'un site patrimonial, d'un équipement. Il accompagne le porteur de projet dans sa recherche de financements.

En complément, le Fonds d'Aide au Conseil et à l'Innovation Touristique (FACIT) finance des prestations de conseil destinées à formaliser un projet touristique de développement/investissement (étude de marché, étude de faisabilité, stratégie de développement, étude sur l'organisation des ressources humaines ou le fonctionnement juridique de l'équipement, etc.) .

Modalités d'intervention

- Accompagnement technique sur demande : sollicitation en amont du projet pour un accompagnement à la rédaction de cahiers des charges, la recherche de financements, une expertise thématique, une aide à la mise en tourisme des offres, une mise en réseau...
- FACIT : taux intervention à hauteur de 50% du montant de l'étude ; aide plafonnée à 15 000€

Les 6 chargées de projets du service tourisme proposent une expertise en développement touristique (stratégie touristique, mise en tourisme du patrimoine, création d'équipement etc) notamment sur certaines filières (tourisme d'affaires, tourisme à vélo, tourisme autour du cheval, tourisme pour tous, tourisme de découverte d'entreprises, nautisme, tourisme durable...) et thématique (tourisme de mémoire, médiéval, impressionnisme etc).

Exemple d'un accompagnement achevé

Étude d'opportunité portée par la commune de Quiberville pour le déplacement de son camping municipal dans le cadre du réaménagement de la basse vallée de la Saône.

Un accompagnement technique : auprès des communes et intercommunalités maitres d'ouvrage concernées par la réalisation d'un itinéraire équestre La Chevauchée du Pays d'Auge à la Seine.

Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER)

-  SAFER de Normandie
-  02 35 59 66 97
-  service27@saferdenormandie.fr
-  <https://www.saferdenormandie.fr/>

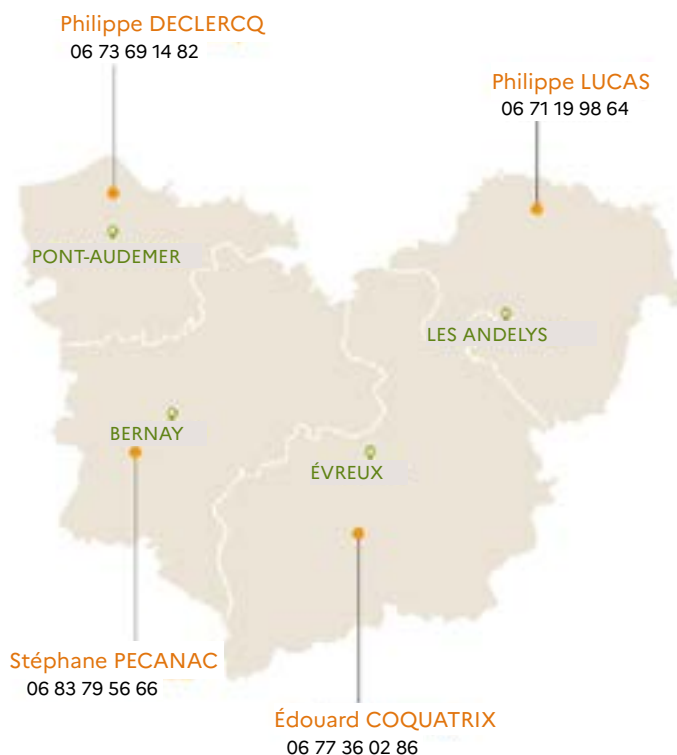
Missions

La SAFER met en oeuvre le volet foncier des politiques publiques validées ou programmées.

Modalités d'intervention

- diagnostics fonciers (état des lieux des propriétaires et exploitants),
- animations foncières (négociations et recherches de solutions) maîtrises foncières (stockages, échanges, compensations, etc.),
- gestion temporaire (maintien de l'usage agricole jusqu'à mise en place effective du projet).

Moyens humains et compétences



service27@saferdenormandie.fr

Amélie TADIER POIRIER - Chef de Service Départemental : 06 88 21 14 34

Assistantes : 02 35 59 66 81 - 02 35 59 66 97

<https://www.saferdenormandie.fr/>

Conditions tarifaires

Sur devis et suivant barème validé par le conseil d'administration, consultable sur : <https://www.saferdenormandie.fr/fr/safer-normandie/tarifs.html>

Un exemple d'accompagnement eurois achevé

La maîtrise foncière :

- préservation d'enjeux agricoles, environnementaux et patrimoniaux par la maîtrise d'un bien situé sur la route des chaumières à SAINTE OPPORTUNE LA MARE, territoire de la CCRS ;
- négociation auprès des propriétaires et exploitants des zones d'activités de BEUZEVILLE et du LONG BUISSON à GUICHAINVILLE.

Des études foncières (exemples d'études en cours) :

- recherche de compensation écologique dans le cadre de projet d'aménagement,
- diagnostic foncier au titre de l'élaboration d'une stratégie foncière pour la protection de l'eau,
- identification des propriétaires et exploitants bordant la propriété publique,
- pour la mise en place d'un plan de gestion des haies d'un espace naturel protégé.

La possibilité de s'abonner à un outil de veille foncière : **VIGIFONCIER**



Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)

👤 Colonel hors classe Emmanuel DUCOURET – directeur départemental, chef de corps.

☎ pour les élus 02 32 22 10 00

@ direction@sdis27.fr

🌐 <https://www.sapeurspompiers27.fr>

Missions

Le SDIS de l'Eure est un établissement public administratif doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Il est placé sous l'autorité du préfet dans le domaine de la mise en œuvre opérationnelle et du président du conseil d'administration pour la gestion administrative et financière.

Le SDIS exerce des compétences exclusives – prévention, protection et lutte contre l'incendie – et concourt, aux côtés d'autres services et acteurs professionnels concernés, à la protection et la lutte contre les sinistres et les catastrophes, évaluation et prévention des risques technologiques et naturels, aux secours d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes et à leur évacuation.

Modalités d'intervention

Le SDIS, en sa qualité de service public, vous accompagne et vous apporte conseil dans :

- la connaissance et l'application de la réglementation en matière de sécurité incendie et d'accessibilité ;
- le suivi des établissements recevant du public (ERP) ;
- l'évaluation, l'orientation technique et l'amélioration de la défense extérieure contre l'incendie (DECI) ;
- l'organisation des manifestations ;
- l'acculturation aux risques et aux comportements de résilience et de maîtrise des risques ;
- la gestion des risques et des crises, le rôle des directeurs des opérations de secours (DOS) et des commandants des opérations de secours (COS).

Moyens humains et compétences

Les activités du SDIS sont portées par des personnels investis, sapeurs-pompiers professionnels, sapeurs-pompiers volontaires et personnels des filières administrative, technique et spécialisée, répartis dans 57 centres d'incendie et de secours, un groupement territorial et un état-major abritant le centre de traitement des alertes (CTA) et le centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (CODIS).

Le SDIS, par l'expertise et l'expérience de ses collaborateurs, leur capacité à analyser les risques et à préconiser les mesures les plus adaptées, se positionne comme le conseiller technique des élus et des collectivités territoriales.

Conditions tarifaires

Certaines prestations peuvent faire l'objet d'une participation aux frais dans les conditions définies par délibération du conseil d'administration du SDIS.

Un exemple d'accompagnement eurois achevé

Le SDIS convie régulièrement les élus et les responsables des collectivités à des rencontres territoriales.

Dans le domaine de la prévention, il met à disposition des maires et des élus un guide relatif à la sécurité des établissements recevant du public complété par des supports de communication « Maire et sapeur-pompier, un binôme au service des concitoyens » et « Le Maire et la sécurité incendie dans les établissements recevant du public ».

En matière de défense extérieure contre l'incendie, le SDIS réalise pour les communes des cartes représentant la couverture incendie du bâti à 200 mètres par les voies et cheminements carrossables. Ces cartes permettent de disposer d'une vision précise de l'état de la DECI sur la commune et d'envisager les évolutions possibles.

Parallèlement, il a développé une plateforme publique départementale d'information sur la DECI accessible à tous et regroupant les informations relatives à la DECI.





Enfin, il contribue à l'instruction des dossiers de demandes de subventions (DETR, Fonds vert, dispositif d'aides à l'investissement aux communes du département).

SDIS 27 : www.sdis27.fr

Cellule support incendie et urbanisme (CSIU) : <https://eureennormandie.fr/nos-aides-et-services/elus/territoire/defense-incendie/>



Société d'Économie Mixte d'Aménagement Normandie - SHEMA

-  Guénolé TREGUER
-  pour les élus 02 31 06 66 09
-  gtreguer@shema.fr
-  <https://www.shema.fr>

Missions

La SHEMA est une société d'économie mixte au service de l'aménagement et du développement des territoires normands.

Portée à plus de 75% par un actionariat public, la SHEMA est un partenaire privilégié des collectivités et des acteurs économiques du territoire.

Elle a développé un savoir-faire particulier dans différents métiers :

- aménagement : dans un contexte de sobriété foncière et de performance environnementale, la SHEMA accompagne les collectivités dans les mutations urbaines de toutes échelles, et dans la production de foncier économique en répondant aux enjeux conjugués de la transition écologique et de l'implication des citoyens
 - revitalisation urbaine, du cœur de bourg au projet de renouvellement urbain,
 - reconquête de friches,
 - quartiers d'habitat,
 - parcs d'activités économiques.
- immobilier d'entreprise : opérateur auprès des acteurs institutionnels et économiques pour accompagner le développement économique du territoire ;
- équipements publics : partenaire privilégié des collectivités dans la conduite de leurs projets de construction et de réhabilitation.

Modalités d'intervention

La SHEMA intervient en phase études au travers de missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage ou de mandats publics.

Elle accompagne les collectivités dans les études de faisabilité de projets d'aménagement urbain, de reconversion de friches, de revitalisation urbaine, de développement économique, ou d'équipements publics (écoles, pôles de santé, équipements culturels et sportifs, tourisme, mobilité, pépinières d'entreprises, cadre de vie, etc.).

Elle intervient également en phase opérationnelle sous la forme de contrats publics (mandats de réalisation, concession d'aménagement).

Moyens humains et compétences

La SHEMA dispose d'une équipe de 60 collaborateurs mobilisés autour des valeurs d'intérêt général, d'engagement et de responsabilité.

La SHEMA offre un large panel de compétences et est en mesure de traiter les projets de développement des territoires dans toute leur diversité.

Un exemple d'accompagnement eurois achevé

Réalisation de la maison de santé pluridisciplinaire du Pays de Verneuil pour l'interco Normandie Sud Eure – livraison octobre 2023 –

Comprenant un pôle de santé libéral ambulatoire de 30 professionnels de santé et un centre médico-social des services du Département. Cette opération a été conduite par la SHEMA dans le cadre d'un mandat de maîtrise d'ouvrage confié par l'Interco Normandie Sud Eure.



Reconversion du site de l'ancien hôpital Saint-Louis à Évreux





Syndicat Intercommunal de l'Électricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE)

- 👤 Secrétariat de la direction générale des services
- ☎ pour les élus 02 32 39 82 00
- ✉ siege27-direction@siege27.fr
- 🌐 <https://www.siege27.fr/>

Missions

Créé en 1946, le syndicat intercommunal de l'électricité et du gaz de l'Eure (SIEGE 27), établissement public de coopération intercommunale, est aujourd'hui un acteur majeur dans la territorialisation des politiques publiques énergétiques.

Au-delà de ses missions historiques, en tant qu'autorité organisatrice de la distribution de l'électricité, du gaz et acteur de l'éclairage public, le syndicat agit pour la transition énergétique et accompagne les collectivités de son territoire dans leurs divers projets de rénovation énergétique, de production d'électricité, de biogaz ou de chaleur issue de la biomasse, dans leurs attentes en matière de mobilité propre (électrique, gaz et hydrogène).

Modalités d'intervention

Le SIEGE 27 apporte son expertise en termes de moyens humains, techniques et financiers aux collectivités qui le saisissent dans les domaines de compétence qui sont les siens. Il est en mesure d'accompagner l'ensemble des collectivités du département dans la plupart de leurs problématiques énergétiques. Sur demande auprès des services compétents et selon les thématiques concernées, les communes peuvent obtenir de l'expertise jusqu'au financement de leurs projets.

Moyens humains et compétences

Une équipe de 45 agents se partage les missions et domaines de compétence du SIEGE 27 pour accompagner les collectivités de son territoire et répondre au mieux aux enjeux énergétiques actuels.

- le service transition énergétique est composé de cinq agents ;
- la mobilité est assurée par le service de la maintenance des équipements d'éclairage public ;
- le service travaux est composé de 15 directeurs de travaux, chacun affecté à un territoire afin de permettre aux communes d'avoir un interlocuteur privilégié.

Les compétences du SIEGE 27 :

- organisation du service public de la distribution d'électricité et de gaz et le contrôle des concessionnaires ;
- maîtrise d'ouvrage des investissements réalisés sur le réseau électrique et de télécommunication ;
- éclairage public : maîtrise d'ouvrage et maintenance des installations ;
- mobilité douce : réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques, réseau de stations hydrogène, sensibilisation des collectivités à la mobilité gaz ;
- production d'énergie renouvelable : éolien, méthanisation, bois-énergie, photovoltaïque sur bâtiments publics et ombrières de parking et au sol ;
- rénovation énergétique des bâtiments publics : conseils, audits ;
- coordination de groupements d'achats dans le domaine énergétique ;
- système d'information géographique (SIG).

Conditions tarifaires

Les participations financières du SIEGE 27 sont délibérées en comité syndical. Elles varient selon les compétences et les thématiques considérées. Les contributions financières sont accessibles sur le site internet du SIEGE 27 : www.siege27.fr

Un exemple d'accompagnement eurois achevé

La commune de Surtauville a bénéficié de l'accompagnement du SIEGE 27 dans la réalisation de son projet bois-énergie pour le chauffage de sa mairie et de son école.

En effet, le syndicat propose aux communes d'intervenir pour transformer au bois énergie le mode de chauffage de leurs bâtiments publics. Déléguataire en phase étude et travaux, il recherche les subventions régionales et de l'ADEME pour le compte de la commune qui participe au projet à hauteur de 20%.



La chaufferie bois a été installée en remplacement d'une chaudière fioul et permet l'alimentation de deux bâtiments.

Couplé à la rénovation énergétique, ce projet doit permettre d'amortir budgétairement les dépenses de fonctionnement énergétique de la commune tout en consommant une énergie produite régionalement. Cette première chaudière bois a été inaugurée et mise en service en fin d'année 2022.

SOLIHA

-  Sabine LEGUIDEVAIS
-  02 32 39 84 03 / 06 12 65 73 96
-  s.leguidevais@solihha.fr
-  <https://www.solihha-normandie-seine.fr>

Missions

SOLIHA Normandie Seine est une association loi 1901, qui accompagne les collectivités dans leurs projets de territoire en matière d'habitat, d'urbanisme et de transition énergétique et les particuliers dans leur projet de réhabilitation de leur habitat.

Elle est le service public de la rénovation énergétique « Espace France Rénov' » sur le département de l'Eure (hors Agglomération Seine Eure). Elle appartient à un réseau national, SOLIHA, « solidaire pour l'habitat » 1er acteur associatif national, intervenant pour l'amélioration de l'habitat, au service du projet habitat des personnes et des territoires, dans ses dimensions environnementales et sociales.

Modalités d'intervention

Nos interventions reposent sur la connaissance du territoire, des outils opérationnels, ainsi que notre implantation locale qui permet de proposer un panel de solutions aux collectivités.

Nos actions reposent principalement sur de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et interviennent en appui des politiques publiques dans le domaine de l'habitat et du développement durable. Ainsi, les méthodologies d'intervention déployées, tant dans la conduite des études que dans l'accompagnement à la mise en œuvre de projets divers (politiques de l'habitat, création et restructuration de logements, de sensibilisation et d'animation autour de la précarité énergétique ou du maintien à domicile) allient des compétences « généralistes » d'assistance à maîtrise d'ouvrage et des spécialistes en aménagement et montage de projets habitat plus complexes.

Nos domaines d'interventions :

- aide à la définition et à l'animation des politiques locales de l'habitat et à la requalification des centres bourgs :
 - études pré-opérationnelles et d'évaluation d'actions ou opérations d'amélioration de l'habitat (OPAH, PIG, OPAH-RU...);
 - études de repérage de la vacance, de l'habitat indigne ou dégradé, de l'habitat énergivore ; études de marché de l'habitat, de recyclage foncier et immobilier ;
 - études urbaines (diagnostics, bilans fonciers, analyse des caractéristiques des espaces bâtis et non bâtis..).
- animation d'opérations d'amélioration de l'habitat privé existant et de lutte contre l'habitat indigne (aides financières et montage des dossiers de subvention),
- accompagnement des territoires et des particuliers dans la transition énergétique : animations, sensibilisation et conseils auprès du grand public...
- réhabilitation des logements communaux dans le cadre du dispositif départemental de soutien au développement de logements locatifs sociaux,
- aide au maintien à domicile et prévention de la perte d'autonomie dans le cadre d'actions de sensibilisation, d'information et de conseils portées par des ergothérapeutes.

Moyens humains et compétences

En interne, SOLIHA Normandie Seine dispose de moyens humains et de compétences dédiées à l'accompagnement des collectivités : chefs de projet avec des expertises spécifiques sur l'habitat, l'énergie, l'urbanisme et le développement local.

Conditions tarifaires

- Dans le cadre de conventions partenariales.
- Sur devis en fonction de la nature des prestations.

Un exemple d'accompagnement eurois achevé

Étude sur la vacance et l'habitat dégradé en centre-bourg- Commune d'Ezy-sur-Eure

En 2019, le Maire d'Ezy sur Eure, commune de plus de 3600 habitants, et son équipe ont souhaité être accompagnés pour évaluer le potentiel de logements à reconquérir dans son centre-bourg par une analyse et une localisation de la vacance permettant d'identifier ses caractéristiques (conjoncturelle ou structurelle), les besoins de requalification et proposer des outils opérationnels d'intervention.

Cela s'inscrivait dans une réflexion de reconquête du bâti existant et de mise en place de moyens adaptés pour répondre au besoin de développement d'une offre locative à loyer encadré dans l'existant.

SOLIHA Normandie Seine a été sollicité pour réaliser cette étude, menée d'une part par un travail d'analyse de données, de cartographies, de repérage terrain et d'enquêtes auprès des propriétaires, et d'autre part, dans le cadre d'échanges et d'animation d'ateliers auprès des élus autour d'exemples et d'outils opérationnels afin de permettre à la commune de définir sa stratégie d'intervention et les moyens à mettre en œuvre.

Cette étude a été intégrée à la réflexion liée à la révision du PLU et a permis la mise en œuvre d'une OPAH multisites centres-bourgs en 2022 sur le territoire de l'agglomération du Pays de Dreux.



Des situations diversifiées confirmant la présence d'une vacance en centre-bourg



11, rue Clovis Vigny
Vacant depuis moins de deux ans.
Plusieurs logements locatifs dont un occupé par le propriétaire depuis décédé. Acquisition en cours



68, rue Aristide Briand



68b, impasse de la Redoute.

Tous deux Vacants depuis moins de deux ans



51, rue Pasteur

Vacant depuis moins de deux ans.



1, rue Fontaine

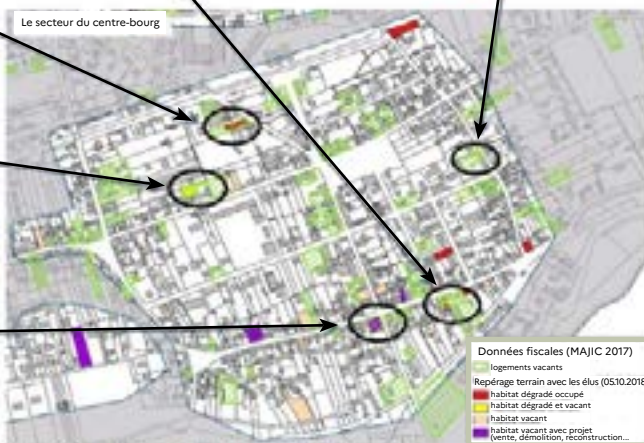
Vacant depuis au moins de deux ans.



15, boulevard Abel Lefèvre

Projet de création d'une maison pluridisciplinaire de santé

Vacant depuis au moins deux ans



Données fiscales (MAJ/C 2017)

logements vacants

Repérage terrain avec les élus (05/10/2018)

habitat dégradé occupé

habitat dégradé et vacant

habitat vacant

habitat vacant avec projet (vente, démolition, reconstruction...)

Extrait Etude : cartographie du repérage de la vacance dans le centre-bourg d'Ezy-sur-Eure

Union des Maires et des Élus de l'Eure (UMEE)

 Jean-Paul LEGENDRE, président

 02 32 39 58 99

 umee@wanadoo.fr

 <https://www.umee27.fr/>

Missions

Partenaire au quotidien des communes depuis 1950, l'union des maires et des élus de l'Eure (UMEE) est à la disposition des maires et des présidents d'EPCI pour leur apporter conseils et informations. Elle défend l'intégralité des communes et des EPCI du département, sans distinction de taille et dans le respect du pluralisme.

L'association a pour mission essentielle de faciliter à ses élus adhérents l'exercice de leurs mandats, de leur permettre de mettre en commun leurs expériences, de créer et développer entre eux des liens de solidarité. Elle promeut les élus, rassemble les énergies et partage les initiatives.

L'UMEE assure un relais permanent avec l'association des maires de France et des présidents d'intercommunalité qui est aujourd'hui devenue, avec l'aide de toutes les associations départementales de maires, une véritable force de proposition et de représentation à l'origine d'un important travail législatif.

Elle demeure depuis de nombreuses années un lieu d'échange, de réflexion et de mobilisation dont les réunions de bureau et les assemblées générales sont les points d'orgue.

Modalités d'intervention

De façon concrète et permanente, l'UMEE répond aux **questions** qui lui parviennent sur des sujets aussi variés que les pouvoirs de police du maire, le statut de l'élu, le fonctionnement du conseil municipal, l'urbanisme, la voirie communale...

Régulièrement, elle organise des **séances d'information gratuites** accessibles aux élus et au personnel communal sur des thèmes récurrents (les finances communales, l'état civil, la législation funéraire, la police de l'urbanisme...) mais aussi sur des thèmes ponctuels ou d'actualité (la gestion des incivilités, les églises, le zéro artificialisation nette, les fonds européens, les marchés publics...).

La cotisation à l'UMEE comprend l'**adhésion** à l'association des maires de France et des présidents d'intercommunalité et permet d'avoir recours à tous ses services (notamment ceux des départements du conseil juridique, des finances, de l'administration et de la gestion communales, de l'intercommunalité et de l'aménagement des territoires...), à la formation via Mairie 2000, à des réductions SACEM, au téléchargement de notes et de guides thématiques...

Depuis 2003, un **agenda** est offert à chaque adhérent : précieux outil de travail, il réunit de nombreuses informations pratiques et actualisées sur les élus de l'Eure et les services auxquels ils font appel au quotidien. À ce document indispensable s'ajoute le très plébiscité, **trombinoscope des maires et des présidents d'EPCI**, distribué gratuitement en début de mandat.

Un exemple d'accompagnement eurois achevé

Des élus et des secrétaires de mairie toujours plus nombreux aux rendez-vous organisés par l'UMEE...



Séance d'information sur le zéro artificialisation nette aux Baux-Sainte-Croix, à Beaumont-le-Roger, à Saint-Philbert-sur-Risle et aux Trois Lacs, en partenariat avec le CAUE de l'Eure et la direction départementale des territoires et de la mer - Mai et juin 2023.



Séance d'information sur l'état civil à Évreux en juillet 2023 en partenariat avec le service civil du parquet du tribunal judiciaire d'Évreux - Juillet 2023.

Rassemblement contre les violences urbaines à l'appel de l'UMEE sur le parvis de l'hôtel de ville à Gaillon, le 3 juillet 2023.



Glossaire

- ACV : Action coeur de ville
- ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
- ADIL : Agence départementale d'information sur le logement
- AESN : Agence de l'eau Seine Normandie
- AFL : Agence France locale
- AMR 27 : Association des maires ruraux de l'Eure
- ANBDD : Agence normande de la biodiversité et du développement durable
- ANCT : Agence nationale de la cohésion des territoires
- ARS : Agence régionale de santé
- CAUE : Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement
- CCI : Chambre de commerce et d'industrie
- CD : Conseil départemental
- CEREMA : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
- CMA : Chambre des métiers et de l'artisanat
- CNPF : Centre national de la propriété forestière
- CRESS : Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire
- DEETS : Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités
- DDFIP : Direction départementale des finances publiques
- DDI : Direction départementale interministérielle
- DDPP : Direction départementale de la protection des populations
- DDTM : Direction départementale des territoires et de la mer
- DGFIP : Direction générale des finances publiques
- DIRNO : Direction Inter Régionale des Routes Nord-Ouest
- DRAC : Direction régionale des affaires culturelles
- DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- EAD : Eure aménagement développement
- EPCI : Établissement public de coopération intercommunale
- EPFN : Établissement public foncier de Normandie
- ERP : Établissement recevant du public
- GIP : Groupement d'intérêt public
- GPMH : Grand port maritime du Havre
- ICPE : Installations classées pour la protection de l'environnement
- OFB : Office français de la biodiversité
- OPAH : Opération programmée pour l'amélioration de l'habitat
- ORT : Opération de revitalisation de territoires

• **PIG** : Projet d'intérêt général
PVD : Petites villes de demain
RSE : Responsabilité sociétale des entreprises
SAFER : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
SDIS : Service départemental d'incendie et de secours
SIEGE : Syndicat intercommunal d'électricité et de gaz de l'Eure
SOLIHA : Solidaires pour l'habitat
UDAP : Unité départementale de l'architecture et du patrimoine
UMEE : Union des maires et des élus de l'Eure
ZAE : Zone d'activité économique



**PRÉFET
DE L'EURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DÉPARTEMENT DE
L'EURE
en Normandie